

États financiers consolidés de

QUÉBECOR INC.

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

QUÉBECOR INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

Rapport de la direction relatif aux états financiers consolidés

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers consolidés

États consolidés des résultats	1
États consolidés du résultat global	2
États consolidés des capitaux propres	3
États consolidés des flux de trésorerie	4
Bilans consolidés	6
Information sectorielle	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11

RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les présents états financiers consolidés de Québecor inc. sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Québecor inc.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Afin d'assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction de la Société ainsi que les directions de ses filiales se sont dotées de contrôles comptables internes et voient à l'application d'un programme d'audit interne. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers consolidés, que les biens de la Société sont correctement comptabilisés et préservés, et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers, surtout par l'entremise de son comité d'audit formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité d'audit revoit les états financiers consolidés annuels et formule ses recommandations au conseil d'administration pour son approbation. Le comité d'audit rencontre la direction ainsi que les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. L'auditeur nommé par les actionnaires peut à son gré rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur nommé par les actionnaires dont le rapport suit.

Le président et chef de la direction,



Pierre Karl Péladeau

Le chef de la direction financière,



Hugues Simard

Montréal, Canada

Le 12 mars 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Québecor Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Québecor inc. et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des capitaux propres et des consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

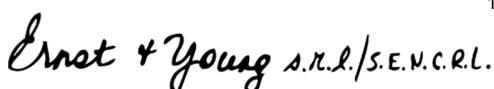
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Lily Adam.

1



Montréal (Canada)
Le 12 mars 2018

(1) CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A120803

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Note	2018	2017
			(retraités, note 1 b))
Revenus	2	4 181,0	4 125,1
Coûts liés au personnel	3	700,5	712,1
Achats de biens et services	3	1 748,4	1 795,8
Amortissement		720,2	707,9
Frais financiers	4	323,5	307,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	5	61,3	199,8
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	6	29,8	17,2
Gain sur vente de licences de spectre	7	–	(330,9)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	8	–	43,8
Perte sur refinancement de dettes	9	–	15,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice		597,3	656,4
Impôts sur le bénéfice :			
Exigibles	10	154,9	8,8
Différés	10	7,0	137,1
		161,9	145,9
Bénéfice lié aux activités poursuivies		435,4	510,5
Bénéfice lié aux activités abandonnées	32	3,8	18,2
Bénéfice net		439,2	528,7
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux			
Actionnaires		398,0	375,7
Participations ne donnant pas le contrôle		37,4	134,8
Bénéfice net attribuable aux			
Actionnaires		401,5	390,5
Participations ne donnant pas le contrôle		37,7	138,2
Résultat par action attribuable aux actionnaires	11		
De base :			
Tiré des activités poursuivies		1,66	1,55
Tiré des activités abandonnées		0,02	0,06
Bénéfice net		1,68	1,61
Dilué :			
Tiré des activités poursuivies		1,65	1,55
Tiré des activités abandonnées		0,02	0,06
Bénéfice net		1,67	1,61
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)		239,3	241,8
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)		239,8	242,1

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017
			(retraités, note 1 b))
Bénéfice lié aux activités poursuivies		435,4	510,5
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :			
Éléments pouvant être reclassés aux résultats :			
Couvertures de flux de trésorerie :			
(Perte) gain sur évaluation des instruments financiers dérivés		(10,1)	43,7
Impôts différés		(5,7)	28,0
Éléments qui ne seront pas reclassés aux résultats :			
Régimes à prestations définies :			
Perte sur réévaluation	31	(6,1)	(3,8)
Impôts différés		1,7	1,0
		(20,2)	68,9
Résultat global lié aux activités poursuivies		415,2	579,4
Bénéfice lié aux activités abandonnées	32	3,8	18,2
Résultat global		419,0	597,6
Résultat global lié aux activités poursuivies attribuable aux			
Actionnaires		385,2	431,5
Participations ne donnant pas le contrôle		30,0	147,9
Résultat global attribuable aux			
Actionnaires		388,7	446,3
Participations ne donnant pas le contrôle		30,3	151,3

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global		
	(note 24)			(note 26)		
Solde au 31 décembre 2016, tel que présenté précédemment	323,3 \$	2,3 \$	235,7 \$	(106,1) \$	392,0 \$	847,2 \$
Modifications de conventions comptables (note 1 b))	–	–	143,7	–	33,6	177,3
Solde au 31 décembre 2016, retraité	323,3	2,3	379,4	(106,1)	425,6	1 024,5
Bénéfice net	–	–	390,5	–	138,2	528,7
Autres éléments du résultat global	–	–	–	55,8	13,1	68,9
Émission d'actions catégorie B	1,1	1,2	–	–	–	2,3
Dividendes ou distributions	–	–	(25,3)	–	(18,7)	(44,0)
Rachat d'actions catégorie B	(10,5)	–	(117,0)	–	–	(127,5)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	–	–	(25,7)	(0,4)	(17,8)	(43,9)
Solde au 31 décembre 2017	313,9	3,5	601,9	(50,7)	540,4	1 409,0
Bénéfice net	–	–	401,5	–	37,7	439,2
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(12,8)	(7,4)	(20,2)
Émission d'actions catégorie B	786,1	1,2	–	–	–	787,3
Dividendes ou distributions	–	–	(46,3)	–	(9,4)	(55,7)
Rachat d'actions catégorie B	(34,1)	–	(257,6)	–	–	(291,7)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	–	–	(1 198,2)	(19,2)	(472,6)	(1 690,0)
Solde au 31 décembre 2018	1 065,9 \$	4,7 \$	(498,7) \$	(82,7) \$	88,7 \$	577,9 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017
			(retraités, note 1 b))
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice lié aux activités poursuivies		435,4 \$	510,5 \$
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations	15	614,7	604,1
Amortissement des actifs incorporels	16	105,5	103,8
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	5	61,3	199,8
Gain sur vente de licences de spectre	7	–	(330,9)
Restructuration des activités d'exploitation et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	6, 8	14,9	43,8
Perte sur refinancement de dettes	9	–	15,6
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	4	7,1	7,1
Impôts différés	10	7,0	137,1
Autres		(5,7)	4,1
		1 240,2	1 295,0
Variation nette hors caisse liée aux activités d'exploitation		147,3	(133,3)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies		1 387,5	1 161,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle	12	(1 540,0)	(43,9)
Acquisitions d'entreprises	12	(10,3)	(5,8)
Acquisitions d'immobilisations	15	(553,0)	(602,1)
Acquisitions d'actifs incorporels	16	(197,4)	(141,9)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	7	9,4	620,7
Autres		(11,3)	(10,6)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement poursuivies		(2 302,6)	(183,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des emprunts bancaires		23,5	(18,1)
Variation nette des facilités de crédit renouvelable		565,8	(33,7)
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	21	–	844,0
Remboursement de la dette à long terme	9	(20,5)	(695,6)
Remboursement des débetures convertibles	22	(158,4)	(95,2)
Règlement de contrats de couverture		(1,6)	16,6
Émission d'actions catégorie B	24	1,3	1,1
Rachat d'actions catégorie B	24	(291,7)	(127,5)
Dividendes		(46,3)	(25,3)
Dividendes ou distributions payés aux participations ne donnant pas le contrôle		(9,4)	(18,7)
Flux de trésorerie générés par (utilisés pour) les activités de financement poursuivies		62,7	(152,4)
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant des activités poursuivies		(852,4) \$	825,7 \$

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017
			(retraités, note 1 b))
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant des activités poursuivies		(852,4)	825,7
Flux de trésorerie générés par les activités abandonnées	32	8,5	16,9
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice		864,9	22,3
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice		21,0	864,9

Information additionnelle sur les états consolidés des flux de trésorerie

Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit

Espèces		20,2	863,2
Quasi-espèces		0,8	1,7
		21,0	864,9

Variations hors caisse des actifs et passifs d'exploitation

(exclusion faite de l'incidence des acquisitions et dispositions d'entreprises)

Débiteurs		(9,4)	(17,9)
Actifs liés à des contrats		(21,3)	(27,8)
Stocks		1,3	(3,2)
Créditeurs, charges à payer et provisions		33,0	(25,7)
Impôts sur le bénéfice		134,2	(44,8)
Revenus différés		(5,7)	(1,7)
Régimes à prestations définies		9,5	6,8
Autres		5,7	(19,0)
		147,3	(133,3)

Activités d'investissement hors caisse

Variation nette des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels financées par des créditeurs

		67,8	21,8
--	--	------	------

Intérêts et impôts présentés dans les activités d'exploitation

Intérêts payés en espèces		316,3	292,9
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)		18,0	58,7

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017	2016
			(retraités, note 1 b))	(retraités, note 1 b))
Actif				
Actif à court terme				
Espèces et quasi-espèces		21,0 \$	864,9 \$	22,3 \$
Débiteurs	13	553,8	543,4	525,4
Actifs liés à des contrats	18	144,4	132,8	106,6
Impôts sur le bénéfice		4,8	29,3	6,9
Stocks	14	186,3	188,1	183,3
Autres éléments d'actif à court terme	18	120,5	119,8	102,4
Actifs destinés à la vente	32	95,0	–	–
		1 125,8	1 878,3	946,9
Actif à long terme				
Immobilisations	15	3 451,8	3 594,6	3 605,1
Actifs incorporels	16	1,135,3	983,1	1 224,0
Écart d'acquisition	17	2 678,3	2 695,8	2 725,4
Instruments financiers dérivés	29	887,0	591,8	809,0
Impôts différés	10	51,8	33,2	16,0
Autres éléments d'actif	18	201,6	185,1	177,1
		8 405,8	8 083,6	8 556,6
Total de l'actif		9 531,6 \$	9 961,9 \$	9 503,5 \$

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2018	2017	2016
			(retraités, note 1 b))	(retraités, note 1 b))
Passif et capitaux propres				
Passif à court terme				
Emprunts bancaires		24,3 \$	0,8 \$	18,9 \$
Créditeurs et charges à payer	19	832,0	738,7	705,9
Provisions	20	33,5	25,4	69,3
Revenus différés		340,7	346,8	339,7
Impôts sur le bénéfice		119,2	13,3	35,2
Déventures convertibles	22	–	450,0	–
Dérivés incorporés liés aux déventures convertibles	22	–	442,2	–
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	57,9	20,4	51,8
Passifs destinés à la vente	32	6,6	–	–
		1 414,2	2 037,6	1 220,8
Passif à long terme				
Dette à long terme	21	6 370,3	5 516,2	5 616,9
Instruments financiers dérivés	29	–	34,1	0,3
Déventures convertibles	22	150,0	–	500,0
Autres éléments de passif	20, 23	240,0	215,8	516,2
Impôts différés	10	779,2	749,2	624,8
		7 539,5	6 515,3	7 258,2
Capitaux propres				
Capital-actions	24	1 065,9	313,9	323,3
Surplus d'apport		4,7	3,5	2,3
(Déficit) bénéfiques non réparti(s)		(498,7)	601,9	379,4
Cumul des autres éléments du résultat global	26	(82,7)	(50,7)	(106,1)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		489,2	868,6	598,9
Participations ne donnant pas le contrôle		88,7	540,4	425,6
		577,9	1 409,0	1 024,5
Engagements et éventualités	20, 27			
Garanties	28			
Total du passif et des capitaux propres		9 531,6 \$	9 961,9 \$	9 503,5 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le 12 mars 2019, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

Au nom du conseil d'administration



Le très honorable Brian Mulroney, C.P., C.C., LL.D.
Président du conseil



Normand Provost
Administrateur

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») est constituée en vertu des lois du Québec. Le siège social de la Société est situé au 612 rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), Canada. Québecor est une société de gestion détenant des participations dans Québecor Média inc. (« Québecor Média ») et dans les filiales contrôlées par Québecor Média. Le 22 juin 2018, Québecor Média est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. À moins d'avis contraire, les références à Québecor ou la Société désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à Québecor Média désignent Québecor Média inc. et ses filiales. Les pourcentages de droits de vote et de participations économiques dans Québecor Média et ses principales filiales se détaillent comme suit :

	% droits de vote	% économique
Québecor Média inc.	100,0 %	100,0 %
Participation de Québecor Média inc. dans ses principales filiales		
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

La Société exerce ses activités par l'entremise de ses filiales dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média et Sports et divertissement. Le secteur Télécommunications offre des services de télédistribution, d'accès Internet, de solutions d'affaires de téléphonie par câble et mobile et d'un service de vidéo sur demande par abonnement au Canada et est actif dans la location de films, de produits télévisuels et de jeux vidéo grâce à son service de vidéo sur demande et ses magasins de location de vidéo. Les activités du secteur Média au Québec englobent l'exploitation d'un réseau de télévision généraliste et des services de télévision spécialisée, des services de location de studios et d'équipements ainsi que des services de postproduction dans l'industrie du cinéma et de la télévision, l'impression, l'édition et la distribution de journaux quotidiens, l'exploitation de portails et de sites Internet spécialisés, l'édition et la distribution de magazines, la distribution de films et une entreprise d'affichage extérieur. Les activités du secteur Sports et divertissement au Québec comprennent l'exploitation et la gestion du Centre Vidéotron à Québec, la production de spectacles, la gestion d'événements sportifs et culturels, l'édition et la distribution de livres, la distribution et la production de musique ainsi que l'exploitation de deux équipes de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

Ces secteurs sont gérés séparément puisqu'ils exigent des stratégies de mise en marché différentes. Les conventions comptables de chacun des secteurs sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés. Les revenus de chaque secteur comprennent les revenus tirés des ventes à des tiers et des ventes intersectorielles. Les transactions entre les secteurs sont évaluées à la valeur d'échange entre les parties.

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
					2018
Revenus	3 382,0 \$	728,6 \$	182,1 \$	(111,7) \$	4 181,0 \$
Coûts liés au personnel	387,1	234,4	38,8	40,0	700,5
Achats de biens et services	1 317,9	438,9	138,3	(146,7)	1 748,4
BAlIA ajusté ¹	1 677,0	55,3	5,0	(5,2)	1 732,1
Amortissement					720,2
Frais financiers					323,5
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					61,3
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					29,8
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					597,3 \$
Acquisitions d'immobilisations	516,7 \$	28,7 \$	1,5 \$	6,1 \$	553,0 \$
Acquisitions d'actifs incorporels	190,2	4,8	3,5	(1,1)	197,4

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sment	Siège social et inter- sectoriels	Total
					2017
					(retraités, note 1 b))
Revenus	3 287,8 \$	769,9 \$	181,3 \$	(113,9) \$	4 125,1 \$
Coûts liés au personnel	388,8	232,0	37,6	53,7	712,1
Achats de biens et services	1 341,2	468,6	137,5	(151,5)	1 795,8
BAIIA ajusté ¹	1 557,8	69,3	6,2	(16,1)	1 617,2
Amortissement					707,9
Frais financiers					307,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					199,8
Restructuration des activités d'exploitation litiges et autres éléments					17,2
Gain sur vente de licences de spectre					(330,9)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels					43,8
Perte sur refinancement de dettes					15,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					656,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	570,9 \$	29,4 \$	1,3 \$	0,5 \$	602,1 \$
Acquisitions d'actifs incorporels	132,3	3,3	4,3	2,0	141,9

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et est définie comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers (notes 1 k) et 1 x)), du passif lié à la rémunération à base d'actions (note 1 v)) et du passif net au titre des prestations définies (note 1 w)), et sont présentés en dollars canadiens (« dollars CA »), monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

Les chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été retraités en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

b) Modifications de conventions comptables

i) IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les nouvelles règles selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

Conformément aux nouvelles règles, la plupart des actifs et passifs financiers de la Société sont dorénavant classés comme évalués ultérieurement au coût amorti, sauf pour les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. La Société utilise également la méthode des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 pour estimer la provision pour les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

ii) IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précisent comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige également que l'entité divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondées sur des principes à appliquer à chaque contrat avec un client (note 1 f)).

L'adoption de l'IFRS 15 a eu un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Modifications de conventions comptables (suite)

ii) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Conformément à l'IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est maintenant attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Conformément à l'IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, sont maintenant prises en considération dans la contrepartie totale à répartir entre toutes les obligations de prestations. L'adoption de l'IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus est ainsi modifié sous l'IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeure le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est comptabilisée sans avoir été facturée est dorénavant présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés et cet actif est réalisé au cours de la période du contrat. La portion à long terme des actifs liés à des contrats est incluse dans « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne sont pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à l'IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, sont capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement n'est plus limitée aux revenus de branchement afférents comme selon les règles antérieures. Ces frais capitalisés sont inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans les bilans consolidés.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie relatifs aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 15 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	2017		2016	
Revenus	22,4	\$	52,5	\$
Achats de biens et services	(12,4)		(13,2)	
Charge d'impôts différés sur le bénéfice	9,2		17,4	
Bénéfice net et résultat global	25,6	\$	48,3	\$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	20,8	\$	39,2	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	4,8		9,1	
Résultat par action attribuable aux actionnaires	0,09	\$	0,16	\$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Modifications de conventions comptables (suite)

ii) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Bilans consolidés

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Augmentation (diminution)		
Autres éléments d'actif :		
Actifs liés à des contrats ¹	183,6	\$ 155,8
Coûts de contrats ²	92,5	85,4
Passif d'impôts différés	73,2	63,9
Bénéfices non répartis	165,4	143,7
Participations ne donnant pas le contrôle	37,5	33,6

¹ La portion à court terme des actifs liés à des contrats est de 132,8 M\$ au 31 décembre 2017 et de 106,6 M\$ au 31 décembre 2016.

² La portion à court terme des coûts de contrat est de 55,9 M\$ au 31 décembre 2017 et de 49,4 M\$ au 31 décembre 2016 et est présentée sous « Autres éléments d'actif à court terme ».

c) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et les résultats nets des filiales consolidées sont présentées séparément de la participation de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres d'une filiale se composent du montant des participations ne donnant pas le contrôle calculé à la date originale du regroupement d'entreprises et de leurs parts des variations des capitaux propres depuis cette date. Les changements dans les participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle par la Société sont comptabilisés comme des opérations portant sur les capitaux propres.

d) Acquisition d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les dépenses engagées pour l'acquisition et l'intégration de l'entreprise acquise sont comptabilisées en charges et sont comprises dans les autres éléments dans les états consolidés des résultats.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les bilans consolidés dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Conversion de devises

Les transactions conclues en devises sont converties en monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sur la conversion monétaire des actifs et passifs libellés en devises sont compris dans les frais financiers ou dans le gain ou la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

f) Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La portion des revenus qui a été facturée, mais non réalisée, est présentée comme « Revenus différés » dans les bilans consolidés. Les revenus différés sont généralement comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice suivant.

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples, principalement pour des contrats de téléphonie mobile dans lesquels la vente d'appareils mobiles est regroupée avec des services de télécommunications pendant la durée du contrat. La contrepartie totale pour un contrat avec des prestations multiples est répartie entre les obligations de performance en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation. La contrepartie totale comprend généralement un frais initial pour la vente de l'équipement et des frais mensuels pour le service de télécommunications. Chaque obligation de performance des accords à prestations multiples est ensuite comptabilisée séparément en fonction du montant de la contrepartie allouée.

La Société n'ajuste pas le montant de la contrepartie allouée à la vente de l'équipement pour tenir compte des effets d'une composante de financement puisque cette composante n'est pas importante.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la câblodistribution, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le service de vidéo sur demande par abonnement, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ;
- les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison ;
- les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis ; et
- les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution et d'activation des services mobiles sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que les clients demeureront des clients de la Société ou sur la durée du contrat.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Comptabilisation des revenus (suite)

Télécommunications (suite)

Lorsqu'un appareil mobile et un service sont combinés dans un seul contrat, la durée du contrat est généralement de 24 mois.

La partie des revenus de téléphonie mobile comptabilisés qui n'a pas été facturée est présentée à titre d'actif lié à des contrats dans le bilan consolidé. Les actifs liés à des contrats sont réalisés pendant la durée du contrat.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou abribus ;
- les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ; et
- les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus tirés de la location de l'amphithéâtre, de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison) ainsi que des concessions alimentaires sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens sont vendus, selon le cas ;
- les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente ;
- les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente ; et
- les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

h) Contrats-échanges

Dans le cours normal des activités, la Société offre principalement de la publicité en échange de biens et services. Les revenus ainsi tirés et les dépenses engagées sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des biens et services fournis.

i) Impôts sur le bénéfice

Les impôts exigibles sont comptabilisés sur la base des montants qui sont prévus être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou un revenu d'impôts différés est comptabilisé dans le résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où il se rattache à des éléments comptabilisés dans le résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la même période ou à une période différente.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Impôts sur le bénéfice (suite)

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dû à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation afférente sont en changement continu. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société comptabilise un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal n'est plus probable.

j) Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés au début du contrat de location en tant que i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que ii) contrats de location-exploitation pour tous les autres contrats de location.

Les paiements en vertu des contrats de location-exploitation sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est reporté et comptabilisé uniformément sur la durée du contrat de location.

k) Instruments financiers

Classement, comptabilisation et évaluation

La plupart des actifs et des passifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, à l'exception des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net. La contrepartie conditionnelle résultant d'une acquisition ou d'une disposition est évaluée à la juste valeur à la date de la transaction et les variations ultérieures de justes valeurs des périodes ultérieures sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tend l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats de change à terme compensatoires combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Instruments financiers (suite)

- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, en plus de la conversion d'un taux d'intérêt variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe, sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.
- La Société a établi un ratio de couverture de un pour un pour toutes les relations de couvertures, car les risques sous-jacents liés à ses dérivés de couverture sont identiques aux risques d'éléments couverts.

La Société mesure et enregistre l'efficacité de ses relations de couverture comme suit :

- Pour une couverture de flux de trésorerie, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique simulant les flux de trésorerie.
- Pour les couvertures de la juste valeur, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture avec les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.
- La plupart des relations de couverture de la Société ne génèrent pas d'inefficacité importante. S'il y a inefficacité, le cas échéant, elle est comptabilisée dans l'état des résultats consolidés en tant que gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (suite)

Toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont comptabilisés aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Toutes les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

l) Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont capitalisés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

m) Crédits d'impôt et aide gouvernementale

La Société peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films, ainsi que les produits musicaux et l'édition de magazines et de livres au Canada. De plus, la Société reçoit des crédits d'impôt liés principalement à ses activités de recherche et développement, aux activités d'édition et aux activités numériques. L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de revenus ou de réduction des frais connexes, qu'ils soient capitalisés et amortis ou passés à la dépense, au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'elle a l'assurance raisonnable que les modalités de l'aide gouvernementale sont satisfaites.

n) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent des placements hautement liquides, achetés trois mois ou moins avant leur échéance, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Ces placements hautement liquides sont constitués d'acceptations bancaires et de dépôts à terme.

o) Comptes clients et actifs liés à des contrats

Les comptes clients et les actifs liés à des contrats sont présentés déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La Société utilise la méthode des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 pour estimer cette provision, laquelle prend en considération le risque de crédit spécifique de ses clients, la durée de vie prévue de ses actifs financiers, les tendances historiques et les conditions économiques. Les créances sont radiées lorsqu'elles sont jugées irrécouvrables.

p) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif ou selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, déduction faite des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette charge de dépréciation dans le passé n'existent plus.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

p) Stocks (suite)

En particulier, les stocks liés aux activités de télédiffusion, qui sont composés principalement d'émissions et de droits de diffusion et de distribution, sont comptabilisés comme suit :

i) Émissions réalisées et productions en cours de réalisation

Les émissions réalisées et productions en cours de réalisation ayant trait aux activités de télédiffusion sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les charges directes de biens et services ainsi que la part de la main-d'œuvre et des frais généraux liées à chaque production. Le coût de chaque émission est imputé aux charges d'exploitation au moment de la diffusion de l'émission.

ii) Droits de diffusion et de distribution

Les droits de diffusion, pour l'essentiel, correspondent aux droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels ou de films. Les droits de distribution comprennent les coûts d'acquisition des droits de distribution des produits télévisuels et des films et autres coûts d'exploitation qui procurent des avantages économiques futurs. La Société comptabilise un stock au titre des droits acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits lorsque la période de diffusion ou de distribution débute et que les conditions suivantes sont respectées : a) le coût de la licence de chaque émission, film, série ou droit de diffuser un événement en direct est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable ; b) les émissions, films ou séries ont été acceptés ou l'événement en direct est diffusé conformément aux conditions du contrat d'acquisition des droits; c) les émissions, films ou séries sont disponibles pour distribution, première présentation ou télédiffusion ou lorsque l'événement en direct est diffusé.

Les montants payés pour des droits de diffusion et de distribution, avant que toutes les conditions ci-dessus ne soient respectées, sont comptabilisés comme droits payés d'avance.

Les droits de diffusion et de distribution sont classés dans les actifs à court ou à long terme, selon l'estimation de la période de diffusion ou de distribution établie par la direction. Ces droits sont imputés aux charges d'exploitation lors de la diffusion des produits télévisuels et des films sur la durée du contrat, en utilisant une méthode basée sur la façon dont les avantages économiques futurs liés à ces droits seront générés. Les droits de diffusion et de distribution à payer sont classés comme éléments de passif à court ou à long terme, selon les modalités de paiement prévues aux contrats d'acquisition de la licence.

Les estimations des revenus futurs, utilisées pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks liés à la diffusion ou à la distribution de produits télévisuels et de films, sont revues périodiquement par la direction et sont révisées au besoin. La valeur comptable des émissions réalisées et des productions en cours de réalisation, des droits de diffusion et des droits de distribution est réduite à la valeur de réalisation nette d'après cette évaluation, s'il y a lieu.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

q) Placements à long terme

Les placements dans des entreprises sur lesquelles la Société possède une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la part des bénéfices d'exploitation dans l'entreprise associée est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. La valeur comptable d'un placement est réduite à sa juste valeur estimative s'il existe une preuve objective que le placement s'est déprécié.

r) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, lequel représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt sur le bénéfice afférent, ou les coûts de construction, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts relatifs aux programmes de construction des réseaux filaire et mobile comprennent le matériel, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects connexes. Les projets en cours peuvent aussi être constitués de paiements anticipés sur des équipements en voie de construction effectués à des fournisseurs.

Le coût des immobilisations comprend également les coûts d'emprunt durant la phase de développement. Les dépenses, telles que les charges d'entretien et de réparation, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Éléments d'actif	Durées d'utilité estimatives
Bâtiments et améliorations locatives	10 à 40 ans
Matériel et équipements	3 à 20 ans
Réseaux de télécommunications	3 à 20 ans

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année en ce qui a trait aux immobilisations importantes. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée du bail ou de la durée d'utilité estimative.

La Société ne comptabilise pas d'obligation liée au démantèlement de ses réseaux de distribution par câble. Elle anticipe renouveler toutes ses ententes auprès des entreprises de services publics afin d'accéder à leurs structures dans le futur et, par conséquent, la date de mise hors service relative à ces actifs est si éloignée que la valeur actuelle des coûts de restauration est négligeable pour ces actifs. Une obligation liée au démantèlement d'équipements relatifs au réseau mobile est toutefois comptabilisée pour la location de sites.

Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a conclu une entente visant l'exploitation d'un réseau LTE partagé au Québec et dans la région d'Ottawa.

s) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition d'une entreprise est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à une UGT à la date d'acquisition de l'entreprise (note 1 g)). L'attribution est effectuée en fonction de l'UGT ou du groupe d'UGT qui bénéficiera des synergies prévues de l'acquisition de l'entreprise.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

s) Écart d'acquisition et actifs incorporels (suite)

Actifs incorporels

Les licences de spectre sont comptabilisées au coût. Les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas amorties basé sur les faits suivants : i) la Société a l'intention de renouveler les licences de spectre et croit qu'il est probable qu'elles soient renouvelées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada »), ii) la Société possède la capacité financière et opérationnelle de renouveler ces licences de spectre, iii) actuellement, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire ne limite pas la durée d'utilité des licences de spectre, et iv) la Société ne prévoit aucune limite de période durant laquelle ces licences pourront générer des flux de trésorerie dans le futur.

Les licences de télédiffusion, les marques de commerce et les franchises sportives ont aussi une durée d'utilité indéterminée et ne sont pas amorties. Ces actifs incorporels sont comptabilisés au coût ou à leur juste valeur à la date d'acquisition s'ils sont acquis dans le cadre d'une acquisition d'entreprise.

Les logiciels sont comptabilisés au coût. En particulier, les actifs incorporels générés en interne, tels que les logiciels et le développement des sites Internet, sont essentiellement composés de coûts internes relatifs au développement de ces actifs pouvant être utilisés en interne ou pour fournir des services aux clients. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application du logiciel commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges.

Les droits d'identification du Centre Vidéotron à Québec sont comptabilisés au coût.

Les relations clients acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le coût des actifs incorporels comprend également les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, au développement ou à la production de l'actif incorporel durant la phase de développement.

Les actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Durées d'utilité estimatives
Logiciels	3 à 7 ans
Droits d'identification	25 ans
Relations clients et autres	3 à 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année en ce qui a trait aux actifs incorporels importants. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

t) Coûts de contrat

Les coûts différentiels et les coûts directs, tels les coûts pour l'obtention d'un contrat, principalement les commissions de ventes, ou les frais de branchement d'un abonné au réseau de télécommunications de la Société sont différés à titre de coûts de contrat et amortis sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. L'amortissement des coûts de contrat est compris dans les achats de biens et services aux états consolidés des résultats.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

u) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé pour la restructuration existe et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel qu'il a été prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

v) Rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD ») ou les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution. Les principales hypothèses sont décrites à la note 25.

w) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

i) Régimes de retraite à cotisations définies

Conformément à ses régimes de retraite à cotisations définies, la Société verse des cotisations fixes aux régimes de retraite des employés participants et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations pour les contributions aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre d'avantages sociaux dans les états consolidés des résultats lorsque les contributions deviennent exigibles.

ii) Régimes de retraite à prestations définies et avantages complémentaires à la retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies sont calculés selon des méthodes actuarielles et comptabilisés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, qui comprend la meilleure estimation de la direction quant à l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les coûts des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de coûts liés au personnel, comprennent principalement les éléments suivants :

- le coût des prestations au titre des services en échange des services rendus par les employés au cours de la période ;
- le coût au titre des services passés comptabilisé à la première des dates suivantes : a) lorsque le régime de retraite est modifié ou b) lorsque des coûts de restructuration sont comptabilisés ; et
- le gain ou la perte sur compression ou règlement.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

w) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite (suite)

ii) Régimes de retraite à prestations définies et avantages complémentaires à la retraite (suite)

Les intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de frais financiers, sont déterminés en multipliant le passif ou l'actif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les réévaluations comprennent les éléments suivants :

- les gains et pertes actuariels résultant des changements dans les hypothèses actuarielles financières et démographiques utilisées pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies ou résultant des ajustements sur les passifs liés à l'expérience ;
- la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le revenu d'intérêt des actifs du régime anticipé compris dans le calcul des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies ;
- les changements dans le plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies ou dans l'exigence de financement minimal du passif.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société.

La Société offre aussi à certains de ses employés à la retraite des rabais sur des services de télécommunication, une protection d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant une méthode comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies. Les charges afférentes sont réglées par la Société à mesure qu'elles deviennent exigibles.

x) Débentures convertibles

Les débentures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

y) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les éléments d'actif et de passif, les postes de revenus et de charges, ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction et l'information disponible à la date de l'évaluation, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments importants suivants représentent les estimations les plus difficiles, subjectives ou complexes de la part de la direction :

i) Valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT

Lorsqu'un test de dépréciation est effectué sur un actif ou une UGT, la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT en fonction de sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou de sa valeur d'utilité. Ces estimations sont basées sur des modèles d'évaluation qui requièrent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs prévus, un taux d'actualisation avant impôts (CMPC) et un taux de croissance perpétuelle. Ces hypothèses ont un impact significatif sur les résultats des tests de dépréciation et, selon le cas, sur la charge de dépréciation comptabilisée dans les états consolidés des résultats. Une description des hypothèses clés utilisées dans les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et une analyse de sensibilité des valeurs recouvrables sont présentées à la note 17.

ii) Coûts et obligations liés aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite

L'estimation des coûts et obligations des régimes de retraite à prestations définies est fondée sur un nombre d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge de départ à la retraite des employés, les coûts liés aux soins de santé et d'autres facteurs actuariels. Certaines de ces hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur les coûts liés au personnel et sur les frais financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats, le gain ou la perte sur réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisées dans les états consolidés du résultat global et la valeur comptable des autres éléments d'actif ou de passif dans les bilans consolidés. Les hypothèses clés et analyses de sensibilité sur le taux d'actualisation sont présentées à la note 31.

iii) Provisions

La comptabilisation des provisions exige que la direction estime les paiements nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle ou pour transférer cette obligation à une tierce partie à la date de l'évaluation. Notamment, une évaluation de la probabilité du dénouement des litiges et autres éventualités est aussi nécessaire. Une description des principales provisions, y compris l'évaluation de la direction sur l'impact potentiel du dénouement des litiges sur les états consolidés des résultats, est présentée à la note 20.

iv) Contreparties conditionnelles

Les contreparties conditionnelles découlant de l'acquisition ou de la disposition d'une entreprise sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur est estimée sur la base d'un modèle de valeur actuelle requérant que la direction évalue la probabilité que les conditions sur lesquelles sont basées la contrepartie éventuelle soient satisfaites dans le futur. L'évaluation de la probabilité des dénouements potentiels requiert un jugement de la direction, et cette évaluation est susceptible d'avoir une incidence sur le montant initial des contreparties conditionnelles comptabilisées, ainsi que sur toute variation ultérieure de la juste valeur comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

y) Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

Les éléments suivants représentent les jugements les plus importants de la direction, autres que ceux qui impliquent des estimations :

i) Les durées d'utilité pour l'amortissement des actifs ayant une durée d'utilité déterminée

Pour chaque catégorie d'actifs ayant une durée d'utilité déterminée, la direction doit déterminer sur quelle période la Société prévoit consommer les avantages économiques futurs liés aux actifs. La détermination d'une durée d'utilité exige du jugement et a un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

ii) La durée d'utilité indéterminée des licences de spectre

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. La détermination que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige par conséquent du jugement qui pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur.

iii) Interprétation des lois et règlements

L'interprétation des lois et règlements, y compris les règles fiscales, exige du jugement de la direction qui peut avoir un impact sur la comptabilisation de provisions pour litiges et des impôts sur le bénéfice dans les états financiers consolidés.

z) Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

i) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté sur une base rétrospective complète les nouvelles règles de l'IFRS 16 qui établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf pour certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location seront évalués initialement sur une base de valeur actuelle.

L'adoption de la norme IFRS 16 aura des impacts importants sur les états financiers consolidés puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs contrats de location à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements.

Conformément à l'IFRS 16, la majorité des charges liées aux contrats de location seront comptabilisées aux résultats comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge d'intérêt sur l'obligation locative. Puisque les charges liées aux contrats de location-exploitation sont présentement comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifiera le moment où celles-ci seront comptabilisées sur la durée de chaque contrat de location ainsi que le classement des dépenses dans l'état consolidés des résultats.

Conformément à l'IFRS 16, les paiements en capital de l'obligation locative seront présentés en tant qu'activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé, tandis que selon la norme actuelle, ces paiements sont présentés en tant qu'activités d'exploitation.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

z) Nouvelles prises de position en matière de comptabilité (suite)

- i) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (suite).

L'adoption rétroactive de l'IFRS 16 aura les impacts suivants sur les données financières consolidées de 2018 et de 2017 :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	2018		2017	
Achats de biens et services	(47,7)	\$	(45,5)	\$
Dépréciation et amortissement	36,4		35,3	
Frais financiers	8,5		9,9	
Restructuration des activités d'exploitation	(0,7)		0,3	
Charge d'impôts différés	0,9		–	
Bénéfice net et résultat global	2,6	\$	–	\$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	2,1	\$	0,2	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4		(0,2)	
Résultat par action attribuable aux actionnaires	0,01	\$	–	\$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
Actifs liés au droit d'utilisation	123,7	\$	144,6	\$
Provisions	(1,4)		(1,4)	
Obligations locatives	144,4		167,9	
Autres éléments de passif ¹	(4,3)		(3,4)	
Passif d'impôts reportés	(3,9)		(4,9)	
Déficit	10,9		9,1	
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,2)		(4,5)	

¹ La tranche à court des passifs liés au contrat de location s'élève à \$36,0 millions au 31 décembre 2018 et à \$39,4 millions au 31 décembre 2017.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

z) Nouvelles prises de position en matière de comptabilité (suite)

- ii) IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'IFRIC 23 fournit des lignes directrices sur la manière d'évaluer les positions fiscales incertaines sur la base des probabilités que les autorités fiscales acceptent ou non les positions fiscales de la Société. Les états financiers consolidés ne seront pas affectés de manière importante par l'adoption de l'IFRIC 23.

2. REVENUS

	2018	2017
		(retraités, note 1 b))
Internet	1 079,3 \$	1 030,9 \$
Télédistribution	996,7	1 009,6
Téléphonie mobile	534,4	469,8
Téléphonie par câble	368,6	397,8
Vente d'équipement de télécommunication	233,5	219,0
Services de connectivité et de données	108,2	104,8
Vidéo sur demande par abonnement	47,0	39,7
Publicité – télévision	246,1	267,5
Abonnement – télévision	126,2	125,0
Location de studios et d'équipements, et services de postproduction	68,4	67,1
Publicité – journaux et magazines	106,0	125,4
Tirage et autres – journaux et magazines	146,0	152,7
Autres	120,6	115,8
	4 181,0 \$	4 125,1 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

3. COÛTS LIÉS AU PERSONNEL ET ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Les principales composantes se détaillent comme suit :

	2018		2017	
			(retraités, note 1 b))	
Coûts liés au personnel	899,8	\$	899,5	\$
Moins les coûts liés au personnel capitalisés aux immobilisations et aux actifs incorporels	(199,3)		(187,4)	
	700,5		712,1	
Achats de biens et services :				
Redevances, droits et coûts de création	681,7		677,9	
Coûts des produits vendus	380,2		360,1	
Contrats de service	154,3		172,3	
Frais de marketing, de tirage et de distribution	105,9		108,9	
Dépenses liées aux bâtiments	91,8		93,8	
Autres	334,5		382,8	
	1 748,4		1 795,8	
	2 448,9	\$	2 507,9	\$

4. FRAIS FINANCIERS

	2018		2017	
Intérêts sur la dette à long terme et les débetures	312,9	\$	299,4	\$
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	7,1		7,1	
Intérêts sur le passif net au titre des prestations définies	6,7		6,3	
Perte (gain) sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises	2,3		(2,0)	
Autres	(5,5)		(3,4)	
	323,5	\$	307,4	\$

5. PERTE SUR ÉVALUATION ET CONVERSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2018		2017	
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	60,4	\$	197,4	\$
Autres	0,9		2,4	
	61,3	\$	199,8	\$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

6. RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, LITIGES ET AUTRES ÉLÉMENTS

En 2018, une charge nette de 14,9 M\$ a été comptabilisée relativement à diverses mesures de réduction des coûts à l'échelle de la Société et à des dispositions d'actifs (une charge nette de 17,2 M\$ en 2017 liée à des mesures de réduction des coûts, à des développements de certains litiges et à la migration des abonnés aux services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications).

En 2018, une charge de dépréciation d'actifs de 14,9 M\$ a également été comptabilisée, principalement dans le secteur Télécommunications, à la suite des mesures de restructuration.

7. GAIN SUR VENTE DE LICENCES DE SPECTRE

Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers Communications Canada Inc. sa licence de spectre relative aux services sans fil évolués (« SSFE-1 ») dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. La vente a entraîné un gain sur disposition de 87,8 M\$.

Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw Communications Inc. ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. La vente a entraîné un gain sur disposition de 243,1 M\$.

Ces transactions ont entraîné la comptabilisation d'avantages fiscaux de 31,8 M\$, sur des pertes en capital d'années antérieures, dans l'état consolidé des résultats en 2017.

8. DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET D'ACTIFS INCORPORELS

	2018	2017
Dépréciation de l'écart d'acquisition	- \$	30,0 \$
Dépréciation d'actifs incorporels	-	13,8
	- \$	43,8 \$

2017

Au cours du troisième trimestre 2017, la Société a effectué un test de dépréciation sur son UGT Magazines en raison de la baisse continue qui affecte les revenus dans cette industrie. La Société a conclu que la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable de l'UGT Magazines et une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$ (y compris 1,5 M\$ sans incidence fiscale) et une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 12,4 M\$ (y compris 3,1 M\$ sans incidence fiscale) ont été comptabilisées.

Une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 1,4 M\$ a également été comptabilisée dans d'autres secteurs en 2017.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

9. PERTE SUR REFINANCEMENT DE DETTES

2017

- Le 1^{er} mai 2017, Vidéotron a remboursé la totalité de ses billets de premier rang émis et en circulation d'un montant nominal de 125,0 M\$, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour une contrepartie en espèces de 129,3 M\$.
- Le 1^{er} mai 2017, Québecor Média a remboursé la totalité de ses billets de premier rang émis et en circulation d'un montant nominal de 325,0 M\$, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour une contrepartie en espèces de 333,0 M\$.

Ces transactions ont entraîné une perte de 15,6 M\$ en 2017.

10. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les impôts sur le bénéfice selon le taux d'imposition réglementaire national de 26,7 % en 2018 (26,8 % en 2017) et les impôts sur le bénéfice à l'état consolidé des résultats :

	2018	2017
		(retraités, note 1 b))
Impôts sur le bénéfice au taux d'imposition réglementaire national	159,5 \$	175,9 \$
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Incidence fiscale de charges non déductibles, de revenus non imposables et des écarts entre les taux d'imposition courants et futurs	14,9	4,4
Variation des avantages découlant de la comptabilisation des pertes fiscales courantes et d'années antérieures (note 7)	(12,0)	(34,4)
Dépréciation de l'écart d'acquisition non déductible	–	0,4
Autres	(0,5)	(0,4)
Impôts sur le bénéfice	161,9 \$	145,9 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

10. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (suite)

Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts différés de la Société et leurs impacts sur la charge d'impôts différés sont les suivants :

	Bilans consolidés		États consolidés des résultats	
	2018	2017	2018	2017
		(retraités, note 1 b))		(retraités, note 1 b))
Reports de pertes prospectifs	102,6	90,4	(12,2)	13,4
Créditeurs, charges à payer, provisions et revenus différés	17,6	17,7	0,1	2,9
Régimes à prestations définies	43,6	38,8	(3,1)	(1,9)
Actifs liés à des contrats	(54,3)	(48,5)	5,8	7,4
Immobilisations	(481,0)	(498,0)	(17,0)	83,8
Écart d'acquisition, actifs incorporels et autres actifs	(233,4)	(199,4)	34,0	43,9
Dette à long terme, instruments financiers dérivés et débetures échangeables	(132,7)	(125,7)	1,3	(7,4)
Autres	10,2	8,7	(1,9)	(5,0)
	(727,4)	(716,0)	7,0	137,1

Les modifications dans le passif net d'impôts différés sont les suivantes :

	2018	2017
		(retraités, note 1 b))
Solde au début de l'exercice	(716,6)	(608,8)
Comptabilisées dans les résultats en tant qu'activités poursuivies	(7,0)	(137,1)
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(4,0)	29,0
Autres	(0,4)	(0,9)
Solde à la fin de l'exercice	(727,4)	(716,0)
Actif d'impôts différés	51,8	33,2
Passif d'impôts différés	(779,2)	(749,2)
	(727,4)	(716,0)

Au 31 décembre 2018, la Société disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes prospectifs pour un montant de 19,4 M\$ dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs, qui viennent à échéance entre 2035 et 2038. Ces pertes ont été comptabilisées. La Société disposait aussi de pertes en capital de 782,5 M\$, sans échéance, lesquelles ont toutes été comptabilisées, et qui doivent servir à réduire uniquement les gains en capital futurs.

Il n'y a aucune conséquence fiscale rattachée au paiement par la Société de dividendes à ses actionnaires que ce soit en 2018 ou en 2017.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

11. RÉSULTAT PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions de la Société sur le nombre d'actions en circulation, de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions des filiales de la Société sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et de l'effet potentiel dilutif de la conversion des débetures convertibles émises par la Société sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et sur le nombre d'actions en circulation.

Le tableau suivant présente le calcul du résultat par action de base et dilué attribuable aux actionnaires :

	2018		2017	
			(retraités, note 1 b))	
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	398,0	\$	375,7	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(0,8)		(1,1)	
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires, rajusté de l'effet de dilution	397,2	\$	374,6	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	401,5	\$	390,5	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(0,8)		(1,1)	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires, rajusté de l'effet de dilution	400,7	\$	389,4	\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	239,3		241,8	
Effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions de la Société (en millions)	0,5		0,3	
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	239,8		242,1	

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 340,000 options du régime de Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisque leur impact est non dilutif (60 000 options du régime de Groupe TVA ont été exclues en 2017).

En 2018 et en 2017, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte de l'effet potentiel dilutif des débetures convertibles de la Société puisque leur impact est non dilutif.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

12. ACQUISITIONS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

a) Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

2018

En 2018, la Société a augmenté sa participation dans Québecor Média de 81,5 % à 100,0 % à la suite des transactions suivantes :

- Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.
- Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 des actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor à CDP Capital d'un montant en capital global de 150,0 M\$ (note 22).

L'achat de la participation minoritaire de CDP Capital dans Québecor Média a été comptabilisé comme une transaction sur les capitaux propres. L'excédent de 1 217,4 M\$ du prix d'achat sur la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquis, au montant de 472,6 M\$, a été comptabilisé comme une réduction de 1 198,2 M\$ des bénéfices non répartis et une diminution de 19,2 M\$ du cumul des autres éléments du résultat global.

2017

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté et annulé 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un montant de 37,7 M\$. Le même jour, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Cette transaction a entraîné l'augmentation de la participation de la Société dans Québecor Média de 81,1 % à 81,5 % et a été comptabilisée en tant que transaction sur les capitaux propres. Par conséquent, l'excédent de 27,0 M\$ de la valeur de rachat des actions et du paiement du titre sur la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquise, au montant de 17,8 M\$, a été comptabilisé comme une réduction de 25,7 M\$ des bénéfices non répartis et une hausse de 0,4 M\$ du cumul des autres éléments du résultat global.

b) Acquisitions d'entreprises

2018

- En 2018, la Société a acquis des entreprises dans le secteur Média et le secteur Sports et divertissements pour une contrepartie totale en espèces de 10,3 M\$

2017

- En 2017, la Société a acquis une entreprise, comprise dans le secteur Sports et divertissement, pour une contrepartie en espèces de 0,2 M\$.
- En 2017, un solde de prix d'achat de 5,6 M\$ a été payé relativement à une acquisition d'entreprise antérieure.

Un montant de 0,6 M\$ d'écart d'acquisition est déductible aux fins des impôts sur le bénéfice en 2018 (aucun montant en 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

13. DÉBITEURS

	2018		2017	
Comptes clients	468,0	\$	486,4	\$
Autres	85,8		57,0	
	553,8	\$	543,4	\$

14. STOCKS

	2018		2017	
Produits finis	88,8	\$	87,6	\$
Émissions, droits de diffusion et de distribution	77,3		78,2	
Matières premières et fournitures	20,2		22,3	
	186,3	\$	188,1	\$

Le coût des stocks compris dans les achats de biens et services s'est élevé à 721,5 M\$ en 2018 (721,0 M\$ en 2017). Un montant total de 4,7 M\$ a été comptabilisé dans les achats de biens et services pour la dépréciation des stocks en 2018 (11,1 M\$ en 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. IMMOBILISATIONS

Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Matériel et équipements	Réseaux de télécommu- nications	Projets en cours	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2016	641,8 \$	1 663,6 \$	5 549,1 \$	92,5 \$	7 947,0 \$
Acquisitions	36,2	145,5	364,4	56,0	602,1
Variation nette des acquisitions financées par des créditeurs	–	(2,0)	(3,4)	1,0	(4,4)
Reclassement	–	14,4	90,1	(104,5)	–
Mise hors service, dispositions et autres ¹	3,4	(70,3)	(98,4)	1,2	(164,1)
Solde au 31 décembre 2017	681,4	1 751,2	5 901,8	46,2	8 380,6
Acquisitions	20,3	151,4	297,3	84,0	553,0
Variation nette des acquisitions financées par des créditeurs	–	1,8	(11,9)	13,3	3,2
Reclassement	2,1	3,1	41,5	(46,7)	–
Reclassement des actifs destinés à la vente	(84,0)	–	–	–	(84,0)
Mise hors service, dispositions et autres ¹	(6,6)	(35,3)	(231,5)	(5,8)	(279,2)
Solde au 31 décembre 2018	613,2 \$	1 872,2 \$	5 997,2 \$	91,0 \$	8 573,6 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. IMMOBILISATIONS (suite)

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Matériel et équipements	Réseaux de télécommu- nications	Projets en cours	Total
Amortissement et charges de dépréciation accumulés					
Solde au 31 décembre 2016	225,6 \$	1 088,3 \$	3 028,0 \$	– \$	4 341,9 \$
Amortissement	21,0	199,1	384,0	–	604,1
Mise hors service, dispositions et autres ¹	3,3	(65,7)	(97,6)	–	(160,0)
Solde au 31 décembre 2017	249,9	1 221,7	3 314,4	–	4 786,0
Amortissement	21,1	191,8	401,8	–	614,7
Reclassements des actifs destinés à la vente	(11,5)	–	–	–	(11,5)
Mise hors service, dispositions et autres ¹	(2,9)	(33,6)	(231,2)	–	(267,7)
Solde au 31 décembre 2018	256,9 \$	1 379,9 \$	3 485,0 \$	– \$	5 121,8 \$
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2017	431,5 \$	529,5 \$	2 587,4 \$	46,2 \$	3 594,6 \$
Au 31 décembre 2018	356,3 \$	492,3 \$	2 512,2 \$	91,0 \$	3 451,8 \$

¹ Comprend également la variation nette des actifs liés aux activités abandonnées.

En 2017, le calcul de l'amortissement d'une composante du réseau de télécommunications de la Société a été modifié afin que celle-ci soit amortie sur sa durée d'utilité de 5 ans, en comparaison de 15 ans auparavant. Cette modification a entraîné une hausse de la charge d'amortissement de 21,0 M\$ en 2017.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

16. ACTIFS INCORPORELS

Les variations de la valeur nette comptable des actifs incorporels pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	Licences de spectre	Logiciels	Relations clients, droits d'identifi- cation et autres	Licences de télédiffusion, marques de commerce et franchises sportives	Projets en cours	Total
Coût						
Solde au 31 décembre 2016	1 006,9 \$	811,0 \$	121,1 \$	120,1 \$	25,1 \$	2 084,2 \$
Acquisitions	–	77,7	2,4	–	61,8	141,9
Variation nette des acquisitions financées par des créditeurs	–	13,9	–	–	12,3	26,2
Reclassement	–	32,1	–	–	(32,1)	–
Mise hors service, dispositions et autres (note 7)	(283,4)	(7,6)	(2,8)	–	(2,3)	(296,1)
Solde au 31 décembre 2017	723,5	927,1	120,7	120,1	64,8	1 956,2
Acquisitions	–	100,9	2,6	–	93,9	197,4
Variation nette des acquisitions financées par des créditeurs	–	(3,5)	–	–	68,1	64,6
Reclassement des actifs destinés à la vente	–	–	(5,1)	–	–	(5,1)
Reclassement	–	50,4	–	–	(50,4)	–
Mise hors service, dispositions et autres	–	(7,2)	1,2	(8,0)	(9,6)	(23,6)
Solde au 31 décembre 2018	723,5 \$	1 067,7 \$	119,4 \$	112,1 \$	166,8 \$	2 189,5 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

16. ACTIFS INCORPORELS (suite)

	Licences de spectre	Logiciels	Relations clients, droits d'identifi- cation et autres	Licences de télédiffusion, marques de commerce et franchises sportives	Projets en cours	Total
Amortissement et charges de dépréciation accumulés						
Solde au 31 décembre 2016	247,7 \$	461,8 \$	48,1 \$	102,6 \$	– \$	860,2 \$
Amortissement	–	93,0	10,8	–	–	103,8
Charges de dépréciation (note 8)	–	1,4	4,4	8,0	–	13,8
Mise hors service, dispositions et autres	–	(2,9)	(1,8)	–	–	(4,7)
Solde au 31 décembre 2017	247,7	553,3	61,5	110,6	–	973,1
Amortissement	–	96,5	9,0	–	–	105,5
Reclassement des actifs destinés à la vente	–	–	(3,5)	–	–	(3,5)
Mise hors service, dispositions et autres	–	(9,9)	(3,0)	(8,0)	–	(20,9)
Solde au 31 décembre 2018	247,7 \$	639,9 \$	64,0 \$	102,6 \$	– \$	1 054,2 \$
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2017	475,8 \$	373,8 \$	59,2 \$	9,5 \$	64,8 \$	983,1 \$
Au 31 décembre 2018	475,8 \$	427,8 \$	55,4 \$	9,5 \$	166,8 \$	1 135,3 \$

Le coût des actifs incorporels générés en interne, principalement constitués de logiciels, était de 593,0 M\$ au 31 décembre 2018 (566,5 M\$ au 31 décembre 2017). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé des acquisitions d'actifs incorporels générés en interne de 43,4 M\$ (70,5 M\$ en 2017).

L'amortissement et les charges de dépréciation accumulées des actifs incorporels générés en interne, principalement constitués de logiciels, étaient de 360,6 M\$ au 31 décembre 2018 (323,3 M\$ au 31 décembre 2017). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un amortissement de 40,7 M\$ pour ses actifs incorporels générés en interne (44,9 M\$ en 2017). La valeur nette comptable des actifs incorporels générés en interne était de 232,4 M\$ au 31 décembre 2018 (243,2 M\$ au 31 décembre 2017).

Les licences de spectre sont allouées à l'UGT Télécommunications, les licences de télédiffusion sont allouées à l'UGT Télédiffusion, les marques de commerce sont allouées aux UGT Télécommunications et Magazines, tandis que les franchises sportives sont allouées à l'UGT Sports et divertissement.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

17. ÉCART D'ACQUISITION

Les variations à la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	2018		2017	
Coût				
Solde au début de l'exercice	5 688,6	\$	5 688,2	\$
Acquisitions d'entreprises	2,1		0,4	
Reclassement des actifs destinées à la vente	(19,6)		–	
Solde à la fin de l'exercice	5 671,1		5 688,6	
Charges de dépréciation accumulées				
Solde au début de l'exercice	2 992,8		2 962,8	
Charges de dépréciation (note 8)	–		30,0	
Solde à la fin de l'exercice	2 992,8		2 992,8	
Valeur nette comptable	2 678,3	\$	2 695,8	\$

La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition aux 31 décembre 2018 et 2017 a été allouée aux principaux groupes d'UGT suivants :

	2018		2017	
Groupe d'UGT				
Télécommunications	2 656,1	\$	2 677,0	\$
Autres ¹	22,2		18,8	
Total	2 678,3	\$	2 695,8	\$

¹ Comprend principalement les UGT Services spécialisés de cinéma et de télévision, Édition et distribution de livres et Sports et divertissement.

Valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables des UGT ont été déterminées sur la base de la valeur la plus élevée entre une valeur d'utilité ou une juste valeur diminuée des coûts de sortie pour les tests de dépréciation effectués. La Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour estimer la valeur recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. En particulier, des hypothèses spécifiques sont utilisées pour chaque type de revenu générés par une UGT ou pour chaque nature de dépenses ainsi que pour les dépenses futures en immobilisations. De telles hypothèses tiendront compte, entre autres facteurs, des statistiques d'abonnés, de lecteurs et de téléspectateurs, des tendances du marché de la publicité, du paysage concurrentiel, de l'évolution de la gamme de produits et services offerts, de la croissance de l'industrie du sans-fil, de la prolifération des plateformes de médias, de l'évolution de la technologie, de la stratégie de la programmation télévisuelle, des conventions collectives, des taux du PIB canadien et des structures de coûts d'exploitation.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

17. ÉCART D'ACQUISITION (suite)

Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel i) de la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT. Dans certains cas, la Société peut aussi estimer la juste valeur diminuée des coûts de sortie avec une approche de marché qui consiste à estimer la juste valeur diminuée des coûts de sortie à l'aide de multiples du rendement en matière d'exploitation d'entités comparables, de paramètres de transactions et d'autres informations de marché disponibles, au lieu d'utiliser principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables lors des plus récents tests de dépréciation réalisés pour chaque groupe important d'UGT de la Société :

Groupe d'UGT ¹	2018		2017	
	Taux d'actualisation avant impôts (CMPC)	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation avant impôts (CMPC)	Taux de croissance perpétuelle
Télécommunications	9,0 %	2,5 %	8,5 %	2,5 %
Magazines	–	–	15,5	(2,0)
Autres	11,5 à 16,50	0,0 à 2,0	12,0 à 16,5	0,0 à 2,0

¹ En 2018 et en 2017, la valeur recouvrable de de toutes les UGT était basée sur la valeur d'utilité en utilisant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Sensibilité des valeurs recouvrables

Aucune variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance perpétuelle utilisés pour effectuer les tests les plus récents aurait fait en sorte que la valeur recouvrable de l'UGT Télécommunications soit égale à sa valeur comptable.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

18. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2018		2017	
			(retraités, note 1 b))	
Actifs liés à des contrats ¹	204,9	\$	183,6	\$
Coûts de contrat ²	103,0		102,9	
Émissions, droits de diffusion et de distribution	120,3		121,4	
Autres	48,5		44,2	
	476,7		452,1	
Moins la partie à court terme des actifs liés à des contrats	(144,4)		(132,8)	
Moins la partie à court terme des coûts de contrats (compris dans « Autres éléments d'actifs à court terme »)	(53,4)		(55,9)	
Moins la partie à court terme des émissions, droits de diffusion et de distribution (compris dans « Stocks »)	(77,3)		(78,3)	
	201,6	\$	185,1	\$

¹ La charge de dépréciation sur les actifs liés aux contrats résultant de l'annulation des contrats de téléphonie mobile avant le terme s'élevait à 25,8 M\$ en 2018 (16,1 \$M en 2017), déduction faite de la pénalité de résiliation imposée au client. Au cours de la période considérée et des périodes comparatives, aucun ajustement cumulatif important n'a affecté l'actif du contrat correspondant, y compris les ajustements résultant d'une modification de l'estimation du prix de transaction ou d'une modification du contrat. En outre, il n'y a pas eu de changement important dans le délai dans lequel une obligation d'exécution a été remplie.

² L'amortissement totalise 63,2 M\$ en 2018 (59,4 M\$ en 2017).

19. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018		2017	
Fournisseurs et charges à payer	619,5	\$	516,3	\$
Salaires et avantages sociaux	140,6		144,0	
Intérêts à payer	50,5		53,8	
Rémunération à base d'actions	21,4		24,6	
	832,0	\$	738,7	\$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

20. PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

	Restructuration des activités d'exploitation		Éventualités, litiges et autres		Total
Solde au 31 décembre 2017	5,9	\$	38,8	\$	44,7 \$
Comptabilisées dans les résultats	14,9		8,5		23,4
Paiements	(13,8)		(1,7)		(15,5)
Autres	—		0,9		0,9
Solde au 31 décembre 2018	7,0	\$	46,5	\$	53,5 \$
Portion à court terme	4,8	\$	28,7	\$	33,5 \$
Portion à long terme (compris dans « Autres éléments de passif »)	2,2		17,8		20,0

La comptabilisation des provisions, tant pour la période de comptabilisation que pour les montants, exige l'exercice du jugement fondé sur des circonstances pertinentes et des situations, lesquelles peuvent évoluer dans le futur. Les provisions comprennent principalement ce qui suit :

Restructuration des activités d'exploitation

Les provisions pour restructuration des activités d'exploitation portent essentiellement sur des indemnités de départ relatives à des mesures d'abolition de postes.

Éventualités et litiges

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société sont en instance. La direction de la Société est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société. À la suite d'avis légaux, la direction de la Société a établi des provisions pour des réclamations et des poursuites spécifiques en considérant les faits de chacune des causes. La Société ne peut pas déterminer quand ou si un paiement lié à ces provisions sera effectué.

Autres

Les autres provisions sont principalement liées à des obligations de démantèlement.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2018	2018	2017
Québecor			
Facilité de crédit bancaire (i)	4,80 %	5,0 \$	175,6 \$
Autre emprunt (ii)	3,76 %	48,5	49,8
		53,5	225,4
Québecor Média (iii)			
Facilités de crédit bancaire (iv)	4,87 %	451,7	420,4
Billets de premier rang (v)		1 659,2	1 568,5
		2 110,9	1 988,9
Vidéotron (iii)			
Facilités de crédit bancaire (vii)	3,24 %	742,0	5,4
Billets de premier rang (v)		3 502,4	3 289,2
		4 244,4	3 294,6
Groupe TVA (iii)			
Facilités de crédit bancaire (vi), (viii)	3,79 %	52,9	62,9
Autres			
		–	0,3
Total de la dette long terme		6 461,7	5 572,1
Variations de la juste valeur liée aux risques de taux d'intérêt couverts		2,5	5,8
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement		(36,0)	(41,3)
		(33,5)	(35,5)
		6 428,2	5 536,6
Moins la tranche échéant à court terme		(57,9)	(20,4)
		6 370,3 \$	5 516,2 \$

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. DETTE À LONG TERME (suite)

- i) La facilité de crédit bancaire de Québecor est une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 50,0 M\$, venant à échéance en 2020 (300,0 M\$ en 2017). Conformément à cette facilité de crédit, la disponibilité dépend de la valeur au marché d'une partie de la participation de la Société dans Québecor Média. L'entente de crédit régissant cette facilité de crédit comprend des clauses restrictives limitant, entre autres, la capacité de la Société d'encourir des emprunts additionnels. Les sommes empruntées portent intérêt à des taux variables fondés sur les acceptations bancaires, au taux interbancaire américain offert à Londres (« LIBOR »), au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majorés d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement. La facilité de crédit est garantie par un nombre limité d'actions détenues de Québecor Média. Au 31 décembre 2018, 5,0 M\$ avaient été prélevés sur la facilité de crédit renouvelable garantie (175,6 M\$ en 2017).
- ii) Ce prêt hypothécaire porte intérêt à un taux fixe, payable mensuellement, et vient à échéance en octobre 2022. La Société doit rembourser le capital en versements mensuels et le solde à la fin du terme. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble abritant le siège social.
- iii) Les dettes de ces filiales sont sans recours pour Québecor.
- iv) Les facilités de crédit de Québecor Média sont constituées d'un prêt à terme « B » garanti de 350,0 M\$US venant à échéance en août 2020 et portant intérêt au LIBOR majoré d'une prime de 2,25 %, et d'une facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant total de 300,0 M\$ venant à échéance en juillet 2020 et portant intérêt au taux des acceptations bancaires, au LIBOR, au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement. Le prêt à terme « B » prévoit des paiements d'amortissement trimestriels correspondants à 1,00 % par année du montant en capital initial, dont le solde est payable le 17 août 2020. Ces facilités de crédit comportent des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers, des restrictions quant à la capacité de Québecor Média de contracter de nouvelles dettes, de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions. Elles sont garanties par des droits sur tous les biens meubles et actifs de Québecor Média (principalement des actions de ses filiales) détenus présentement ou acquis ultérieurement. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit était de 1 707,0 M\$ (3 045,4 M\$ en 2017). Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et, au 31 décembre 2018, le solde du prêt à terme « B » était de 451,7 M\$ (420,4 M\$ en 2017).

Le 15 février 2019, Québecor Média a amendé sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$ afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2022. Certaines conditions de la facilité ont aussi été modifiées.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. DETTE À LONG TERME (suite)

- v) Les billets de premier rang sont non garantis et comportent certaines clauses restrictives pour les émetteurs respectifs, y compris des restrictions sur leur capacité à encourir de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Certains billets sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les cinq premières années du terme des billets et selon une prime décroissante par la suite. Les autres billets sont rachetables à tout moment avant leur maturité, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus jusqu'à la date d'échéance. Les billets de premier rang émis par Vidéotron sont garantis par des filiales spécifiques de cette dernière. Le tableau qui suit résume les termes des billets de premier rang en circulation au 31 décembre 2018 :

Montant en capital	Taux d'intérêt annuel nominal	Taux d'intérêt effectif (après escompte ou prime à l'émission)	Date d'échéance	Intérêt payable semestriellement les
Québecor Média				
850,0 \$US	5,750 %	5,750 %	15 janvier 2023	15 juin et décembre
500,0 \$	6,625 %	6,625 %	15 janvier 2023	15 juin et décembre
Vidéotron				
800,0 \$US	5,000 %	5,000 %	15 juillet 2022	15 janvier et juillet
600,0 \$US	5,375 %	5,375 %	15 juin 2024	15 juin et décembre
400,0 \$	5,625 %	5,625 %	15 juin 2025	15 avril et octobre
375,0 \$	5,750 %	5,750 %	15 janvier 2026	15 mars et septembre
600,0 \$US ¹	5,125 %	5,125 %	15 avril 2027	15 avril et octobre

¹ Les billets ont été émis en avril 2017 pour un produit net de 794,5 M\$, déduction faite des frais de financement de 9,9 M\$.

- vi) Les dettes de ces filiales sont sans recours pour Québecor Média.
- vii) Les facilités de crédit bancaire comprennent une facilité de crédit renouvelable garantie de 1 500,0M\$ (965,0 M\$ en 2017) venant à échéance en juillet 2023. La facilité de crédit renouvelable porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au LIBOR, au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, plus une marge, en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron. Les facilités de crédit bancaire sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs corporels et incorporels, actuels et futurs, de Vidéotron et de la majorité de ses filiales détenues à 100 %. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit bancaire était de 7 639,2 M\$ (6 665,7 M\$ en 2017). Les facilités de crédit bancaire comportent des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers, des restrictions quant à la capacité de Vidéotron de contracter de nouvelles dettes, de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions. Au 31 décembre 2018, 742,0 M\$ ont été prélevés sur la facilité de crédit renouvelable garantie (aucun montant n'avait été prélevé en 2017, cependant, le solde sur la facilité de crédit à l'exportation échue en juin 2018 était de 5,4 M\$ au 31 décembre 2017).

En décembre 2018, Vidéotron a conclu de nouvelles facilités de crédit sur demande non garanties, selon lesquelles des lettres de crédit ont été émises et déposées auprès d'ISDE Canada sous forme de dépôts financiers pré-enchères à l'égard de sa demande de participation aux enchères du spectre dans la bande 600 MHz. Conformément aux règles publiées par ISDE Canada sur les communications au cours du processus de vente aux enchères, il est strictement interdit à la Société de divulguer le montant des lettres de crédit, qui peuvent être retirées par Vidéotron à tout moment avant le début des enchères.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. DETTE À LONG TERME (suite)

viii) Les facilités de crédit bancaire de Groupe TVA sont constituées d'une facilité de crédit renouvelable garantie de 150,0 M\$, venant à échéance en février 2019, et d'un prêt à terme garanti de 75,0 M\$, venant à échéance en novembre 2019. La facilité de crédit renouvelable de Groupe TVA porte intérêt aux taux variables basés sur les taux des acceptations bancaires, le LIBOR, le taux préférentiel du Canada ou le taux préférentiel des États-Unis, plus une prime déterminée par un ratio d'endettement. Le prêt à terme porte intérêt aux taux variables basés sur les taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel du Canada plus une prime déterminée par un ratio d'endettement. Le prêt à terme prévoit des paiements d'amortissement trimestriels à compter du 20 décembre 2015. Les facilités de crédit bancaire comportent des clauses restrictives, dont le maintien de certains ratios financiers, des restrictions quant à la capacité de Groupe TVA de contracter de nouvelles dettes, de payer des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions. Elles sont garanties par des droits sur tous ses biens meubles et une hypothèque immobilière sur l'immeuble abritant son siège social. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, alors qu'au 31 décembre 2018, le solde sur le prêt à terme était de 52,9 M\$ (62,9 M\$ en 2017).

Le 13 février 2019, Groupe TVA a amendé sa facilité de crédit renouvelable garantie de 150,0 M\$ afin de proroger son échéance jusqu'en février 2020. Certaines conditions de la facilité ont aussi été modifiées.

Au 31 décembre 2018, la Société respectait toutes les clauses restrictives de ses dettes.

Les remboursements du capital sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrent comme suit :

2019	57,9	\$
2020	454,4	
2021	1,4	
2022	1 135,5	
2023	2 401,2	
2024 et ultérieurement	2 411,3	

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. DÉBENTURES CONVERTIBLES

	Taux d'intérêt	2018	2017
Débetures convertibles échéant en 2024 (i), (ii)	4,00 %	150,0	\$ - \$
Débetures convertibles échéant en octobre 2018 (i), (iii)	4,125 %	-	450,0
		150,0	\$ 450,0 \$

- i) L'intérêt sur les débetures convertibles est payable semestriellement en espèce, sous forme d'actions à droit de vote subalterne de catégorie B de Québecor (« actions catégorie B ») ou avec le produit de la vente des actions catégorie B de Québecor. À l'échéance, les débetures convertibles seront payables en espèces par la Société au montant du principal impayé, majoré des intérêts courus et impayés, sous réserve d'un rachat, d'une conversion, d'un achat ou d'un remboursement antérieur. Un jour avant l'échéance, la Société peut racheter les débetures convertibles en circulation en émettant le nombre d'actions catégorie B de Québecor obtenues en divisant le montant du capital impayé par le cours du marché en vigueur d'une action catégorie B de Québecor, sous réserve d'un prix plancher par action et d'un prix plafond par action. À tout moment avant l'échéance, la Société peut racheter ou convertir en totalité en ou en partie les débetures convertibles en circulation sous réserve des conditions de l'acte de fiducie. Les débetures convertibles sont convertibles en tout temps avant la date d'échéance, en action catégorie B de Québecor aux porteurs, conformément aux conditions de l'acte de fiducie. Dans tous les cas, la Société a la possibilité de payer en espèces un montant égal à la valeur de marché des actions qui auraient autrement été émises, étant le produit i) du nombre de ces actions catégorie B de Québecor et ii) la valeur de marché actuelle d'une action catégorie B de Québecor.
- ii) Le 22 juin 2018, la Société a émis des débetures convertibles d'un capital global de 150,0M \$ portant intérêt au taux annuel de 4,00 % et venant à échéance en juin 2024. Les débetures convertibles sont convertibles en actions catégorie B de Québecor conformément aux conditions de la convention de la fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ par rapport au prix plancher) et un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements, conformément aux conditions de la convention de fiducie.
- iii) Les débetures convertibles en circulation portant intérêt à un taux de 4,125 % et échéant le 15 octobre 2018, représentant un montant en capital global de 450,0 M\$ au 31 décembre 2017, ont été rachetées en 2018 à la suite des transactions suivantes :
- En février et en mai 2018, la Société a émis des avis de rachat de ses débetures convertibles portant intérêt à un taux de 4,125 %, pour un montant en capital global de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés en espèces lors du rachat de ces débetures.
 - Le 21 août 2018, la Société a émis un avis de rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles en circulation portant intérêt à un taux de 4,125 %, pour un montant en capital global de 362,5 M\$. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de paiement du rachat d'actions à l'égard de la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et livré 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018 (note 24).

Le 14 juillet 2017, la Société a reçu un avis de conversion d'un montant en capital global de 50,0 M\$ en débetures convertibles échéant le 15 octobre 2018. La Société a exercé son option de paiement en espèces.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

22. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les débentures convertibles sont présentées séparément en tant que passif financier et les caractéristiques de prix plafond et de prix plancher sont présentées en tant que dérivés incorporés. La juste valeur de ces dérivés incorporés au 31 décembre 2018 a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black Scholes, en considérant un taux sans risque de 2,07 % (1,51 % en 2017), un rendement en dividendes de 0,77 % (0,46 % en 2017) et une volatilité attendue de 18,25 % (13,80 % en 2017). Une augmentation de un dollar du prix de marché d'une action catégorie B de Québecor au 31 décembre 2018 aurait augmenté la perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles de 3,9 M\$, alors qu'une diminution de un dollar du prix de marché d'une action catégorie B de Québecor aurait réduit la perte de 3,9 M\$.

23. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	Note	2018	2017
Régimes à prestations définies	31	164,6 \$	149,4 \$
Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	22	5,2	–
Revenus différés		14,6	17,4
Rémunération à base d'actions ¹	25	20,5	15,3
Autres ²		35,1	33,7
		240,0 \$	215,8 \$

¹ La portion à court terme de 21,4 M\$ de la rémunération à base d'actions est comprise dans les créditeurs et charges à payer (24,6 M\$ en 2017) (note 19).

² Comprend les débentures échangeables série 2001 et série Abitibi qui viennent à échéance en 2026. Le montant nominal total combiné en circulation de ces débentures était de 844,9 M\$ aux 31 décembre 2018 et 2017 et leur valeur comptable combinée était de 2,1 M\$ aux 31 décembre 2018 et 2017. Les débentures échangeables portent intérêt à un taux de 0,10 % sur le montant nominal total des débentures. La Société peut régler l'obligation, à son gré et avant l'échéance, sans aucune contrepartie.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

24. CAPITAL-ACTIONS

a) Capital-actions autorisé

Actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A »), chaque action donnant droit à 10 votes, autorisées en nombre illimité, convertibles en tout temps en actions catégorie B, à raison d'une action contre une action.

Actions catégorie B, autorisées en nombre illimité, convertibles en actions catégorie A à raison d'une action contre une action uniquement si une offre publique d'achat visant les actions catégorie A est faite aux porteurs d'actions catégorie A sans être faite en même temps et aux mêmes conditions aux porteurs d'actions catégorie B, aux seules fins de permettre aux porteurs d'actions catégorie B d'accepter l'offre et sous réserve de certaines autres conditions prévues aux statuts, y compris l'acceptation de l'offre par le porteur majoritaire.

Les porteurs d'actions catégorie B ont le droit d'élire au conseil d'administration de Québecor un nombre de membres représentant 25 % de la totalité du conseil. Les porteurs d'actions catégorie A ont le droit d'élire les autres membres du conseil d'administration.

b) Capital-actions émis et en circulation

	Actions catégorie A		Actions catégorie B	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 31 décembre 2016	77 596 544	8,6 \$	166 111 184	314,7 \$
Conversion d'actions catégorie A en actions catégorie B	(216 600)	–	216 600	–
Actions rachetées et annulées	–	–	(5 590 700)	(10,5)
Actions émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	–	–	100 000	1,1
Solde au 31 décembre 2017	77 379 944	8,6	160 837 084	305,3
Conversion d'actions catégorie A en actions catégorie B	(130 700)	–	130 700	–
Actions rachetées et annulées	–	–	(11 390 300)	(34,1)
Actions émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	–	–	100 000	1,3
Actions émises à la suite d'un rachat de débetures convertibles (note 22 iii))	–	–	30 129 869	784,8
Solde au 31 décembre 2018	77 249 244	8,6 \$	179 807 353	1 057,3 \$

Le 8 août 2018, la Société a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2018. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

En 2018, la Société a racheté et annulé 11 390 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 291,7 M\$ (5 590 700 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 127,5 M\$ en 2017). L'excédent de 257,6 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis en 2018 (117,0 M\$ en 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

24. CAPITAL-ACTIONS (suite)

En 2018, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$ (100 000 actions catégorie B pour une contrepartie en espèce de 1,1 M\$ en 2017). À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ (1,2 M\$ en 2017) et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Le 12 mars 2019, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action catégorie A et action catégorie B, ou environ 14,1 M\$, payable le 23 avril 2019 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019.

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) Régimes de Québecor

i) Régime d'options d'achat d'actions

Conformément à un régime d'options d'achat d'actions instauré par la Société, 26 000 000 actions catégorie B de la Société ont été réservées pour les administrateurs, membres de la haute direction, cadres supérieurs et autres employés clés de Québecor. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré des actions catégorie B de Québecor sur la Bourse de Toronto pour les derniers cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans à partir de la date d'octroi. Selon les provisions du régime, les options peuvent normalement être levées comme suit : 1/3 après un an, 2/3 après deux ans et 100 % trois ans après l'octroi initial. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer d'autres modalités d'exercice au moment de chaque octroi. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : acquérir des actions catégorie B de Québecor au prix d'exercice de l'option correspondante ou recevoir un paiement en espèces représenté par la différence entre la valeur de marché des actions sous-jacentes à leur option et le prix d'exercice de l'option. Les détenteurs d'options se sont engagés à obtenir le consentement de la Société avant d'exercer leur droit de souscrire aux actions au moment d'exercer leurs options.

Le tableau suivant présente le détail des changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018		2017	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	780 000	12,25 \$	2 620 000	12,68 \$
Octroyées	1 322 892	26,52	–	–
Exercées	(100 000)	12,75	(1 260 000)	12,82
Annulées	(20 000)	26,52	(580 000)	12,97
Solde à la fin de l'exercice	1 982 892	21,60 \$	780 000	12,25 \$
Options acquises à la fin de l'exercice	680 000	12,17 \$	686 666	11,97 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 100 000 actions catégorie B de Québecor ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions (100 000 actions catégorie B émises en 2017) (note 24). En 2017, 1 160 000 options d'achat d'actions de la Société ont été exercées pour une contrepartie en espèces de 8,2 M\$.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

a) Régimes de Québecor (suite)

i) Régime d' options d' achat d' actions (suite)

Le tableau suivant résume l' information sur les options d' actions en circulations au 31 décembre 2018.

Fourchette des prix d' exercice	Options en circulation				Options acquises			
	Nombre	Nombre moyen pondéré d' années avant l' échéance	Prix d' exercice moyen pondéré		Nombre	Prix d' exercice moyen pondéré		
11,11 à 15,12	\$ 680 000	4,78	12,17	\$	680 000	12,17	\$	
26,52	1 302 892	9,78	26,52		–	–		
11,11 à 26,52	\$ 1 982 892	7,28	21.60	\$	680 000	12,17	\$	

ii) Régime à moyen terme de rémunération à base d' actions

Conformément au régime à moyen terme de rémunération à base d' actions, les participants ont le droit de recevoir à la fin d' une période de trois ans un paiement en espèces basé sur l' appréciation du cours de l' action catégorie B de Québecor, sous réserve de la réalisation de certains critères de rendement non liés au marché. L' ensemble des 187 220 unités en circulation au 31 décembre 2017 ont été exercées en 2018 pour une contrepartie en espèces de 1,6 M\$ (2 281 882 unités pour une contrepartie en espèces de 9,8 M\$ en 2017).

iii) Régime d' unités d' actions différées

Le régime d' UAD de Québecor a été instauré à l' intention des administrateurs de la Société. Conformément à ce régime, chaque administrateur reçoit une partie de sa rémunération sous forme d' UAD, chaque partie représentant au moins 50 % de ses honoraires annuels, lesquels peuvent être moindres selon l' atteinte du seuil de participation minimale établi dans la politique concernant la participation minimale des administrateurs. Sous réserve de certaines conditions, chaque administrateur peut choisir de recevoir sous forme d' UAD jusqu' à 100 % des honoraires totaux à lui être versés pour ses services en tant qu' administrateur. La valeur d' une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions catégorie B de Québecor à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d' octroi. Les UAD donneront le droit aux détenteurs de recevoir des dividendes qui seront versés sous forme d' UAD supplémentaires au même taux qui s' appliquerait à des dividendes versés sporadiquement sur les actions catégorie B de Québecor. Sous réserve de certaines restrictions, les UAD sont rachetées par la Société lorsqu' un participant cesse d' être un administrateur de la Société. Aux fins du rachat d' UAD, la valeur d' une UAD correspond à la juste valeur de marché d' une action catégorie B de Québecor à la date du rachat. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le nombre total respectif d' UAD en circulation conformément à ce régime était de 351 861 et de 341 750.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

b) Régime d'options d'achat d'actions de Québecor Média

Conformément à un régime d'options d'achat d'actions instauré par Québecor Média, 6 180 140 actions ordinaires de Québecor Média ont été réservées pour les administrateurs, membres de la haute direction, cadres supérieurs et autres employés clés de Québecor Média. Chaque option peut être exercée au cours d'une période maximale de 10 années suivant la date d'octroi, à un prix d'exercice n'étant pas inférieur à la juste valeur des actions ordinaires, au moment de l'octroi, comme déterminé par le conseil d'administration de Québecor Média (si les actions ordinaires de Québecor Média ne sont pas cotées sur un marché boursier au moment de l'octroi) ou selon le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des actions ordinaires de Québecor Média sur les marchés boursiers où ces actions sont cotées au moment de l'octroi. Tant et aussi longtemps que les actions ordinaires de Québecor Média n'auront pas été cotées sur un marché boursier, les détenteurs d'options pourront exercer leurs options acquises du 1^{er} mars au 30 mars, du 1^{er} juin au 29 juin, du 1^{er} septembre au 29 septembre ou du 1^{er} décembre au 30 décembre.

Les détenteurs d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : exercer leur droit de recevoir un montant en espèces (égal à la différence entre le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'exercice des options visant des actions ordinaires de Québecor Média sur un marché boursier où de telles actions sont cotées au moment où les options sont exercées ou à la juste valeur de marché des actions ordinaires, comme déterminé par le conseil d'administration de Québecor Média, et le prix d'exercice des options acquises) ou, sous certaines conditions, exercer leur option d'acquérir des actions ordinaires de Québecor Média au prix d'exercice des options. À l'exception de cas spécifiques et à moins que le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise n'en décide autrement, les options sont acquises sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq ans dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre ans dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; ou iii) en portions égales sur une période de trois ans dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi.

Le tableau suivant fournit le détail des changements relatifs aux options en circulation attribuées aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018		2017	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	595 827	62,84 \$	980 905	61,71 \$
Exercées	(263 227)	60,31	(215 978)	59,40
Annulées	(14 200)	70,06	(169 100)	60,65
Solde à la fin de l'exercice	318 400	64,61 \$	595 827	62,84 \$
Options acquises à la fin de l'exercice	170 500	61,07 \$	226 200	58,78 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 263 227 options d'achat d'actions de Québecor Média ont été exercées pour une contrepartie en espèces de 10,7 M\$ (215 978 options d'achat d'actions pour 5,5 M\$ en 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

b) Régime d'options d'achat d'actions de Québecor Média (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2018 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre	Options en circulation			Options acquises		
		Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré		Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	
50,10 à 57,64	\$ 103 350	5,70	56,05	\$	40 500	55,33	\$
63,50 à 70,56	215 050	5,30	67,88		130 000	68,29	
50,10 à 70,56	\$ 318 400	5,43	64,61	\$	170 500	61,07	\$

c) Régime d'options d'achat d'actions de Groupe TVA

Conformément à ce régime d'options d'achat d'actions, 2 200 000 actions classe B de Groupe TVA ont été réservées pour les membres de la haute direction et les administrateurs de Groupe TVA et ses filiales. Les modalités des options octroyées sont déterminées par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de Groupe TVA. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur au prix de clôture des actions classe B sur la Bourse de Toronto la journée précédant l'octroi de l'option. À moins que le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise n'en décide autrement, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; iii) en portions égales sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 1/3% est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut excéder 10 ans. Les détenteurs d'options peuvent, au moment de l'exercice de leurs options, choisir de recevoir un paiement en espèces de Groupe TVA égal au nombre d'actions à l'égard desquelles les options sont exercées, multiplié par le montant par lequel la valeur de marché des actions classe B de Groupe TVA excède le prix d'exercice des actions sous-jacentes à leur option, ou sous réserve de certaines modalités, exercer leurs options d'acquérir des actions classe B de Groupe TVA au prix d'exercice. La valeur de marché est définie comme la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA des cinq derniers jours de Bourse précédant la date à laquelle l'option a été exercée. Les détenteurs d'options se sont engagés à obtenir le consentement de Groupe TVA avant d'exercer leur droit de souscrire aux actions au moment d'exercer leurs options.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

c) Régime d'options d'achat d'actions de Groupe TVA (suite)

Le tableau suivant présente les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018		2017	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	60 000	6,85 \$	357 632	12,71 \$
Octroyée	280 000	2,16	–	–
Annulées	–	–	(134 915)	12,86
Expirées	–	–	(162 717)	14,75
Solde à la fin de l'exercice	340 000	2,99 \$	60 000	6,85 \$
Options acquises à la fin de l'exercice	36 000	6,85 \$	24 000	6,85 \$

Au 31 décembre 2018, les prix d'exercice de toutes les options en circulation sont entre 2,16 \$ à 6,85 \$ et le nombre moyen d'années jusqu'à l'échéance est de 9,1.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

d) Régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions liées à la performance

Le 10 juillet 2016, Groupe TVA a instauré un régime d'UAD et un régime d'UAP à l'intention de ses employés basés sur les actions classe B de Groupe TVA. Les UAD sont assujetties à une période d'acquisition de six ans et seront rachetées en espèces seulement au moment du départ du participant à la retraite ou de la cessation de son emploi, selon le cas. Les UAP sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et seront rachetées en espèces à la fin de cette période sous réserve de l'atteinte de cibles financières. Les UAD et UAP donnent le droit aux porteurs de recevoir des unités additionnelles chaque fois que des dividendes sont versés sur les actions classe B de Groupe TVA. Aucune action du trésor ne sera émise aux fins des régimes.

Le 13 juillet 2016, Québecor a également instauré un régime d'UAD et un régime d'UAP à l'intention de ses employés et de ceux de ses filiales. Les deux régimes sont basés sur les actions catégorie B de Québecor et, pour le régime d'UAD uniquement, sur les actions classe B de Groupe TVA. Les UAD sont assujetties à une période d'acquisition de six ans et seront rachetées en espèces seulement au moment du départ du participant à la retraite ou de la cessation de son emploi, selon le cas. Les UAP sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et seront rachetées en espèces à la fin de cette période sous réserve de l'atteinte de cibles financières. Les UAD et UAP donnent le droit aux porteurs de recevoir des unités additionnelles lorsque des dividendes sont versés, soit sur les actions catégorie B de Québecor, soit sur les actions classe B de Groupe TVA. Aucune action du trésor ne sera émise aux fins des régimes. Au 31 décembre 2018, 171 551 UAD basées sur des actions catégorie B de Québecor, 262 282 UAD fondées sur des actions classe B de Groupe TVA, 253 421 UAP basées sur des actions catégorie B de Québecor et 270 637 UAP basées sur des actions classe B de Groupe TVA étaient en circulation dans le cadre de ces régimes.

e) Hypothèses pour l'estimation de la juste valeur des attributions à base d'actions

La juste valeur des attributions à base d'actions des régimes d'options de Québecor, de Québecor Média et de Groupe TVA a été estimée au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de toutes les options d'achat d'actions en circulation des régimes d'options d'achat d'actions :

31 décembre 2018	Québecor	Québecor Média	Groupe TVA
Taux d'intérêt sans risque	2,04 %	1,97 %	2,06 %
Taux de rendement de distributions	0,77 %	1,13 %	– %
Volatilité prévue	17,79 %	16,11 %	47,07 %
Durée de vie résiduelle prévue	4,3 ans	1,5 an	5,2 ans

31 décembre 2017	Québecor	Québecor Média	Groupe TVA
Taux d'intérêt sans risque	1,83 %	1,80 %	1,97 %
Taux de rendement de distributions	0,46 %	1,12 %	– %
Volatilité prévue	17,58 %	16,70 %	50,78 %
Durée de vie résiduelle prévue	2,4 ans	2,3 ans	3,6 ans

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

e) Hypothèses pour l'estimation de la juste valeur des attributions à base d'actions (suite)

À l'exception de Québecor Média, la volatilité prévue est basée sur la volatilité historique du prix des actions sous-jacentes pour une période équivalente à la durée de vie résiduelle prévue des options. Puisque les actions ordinaires de Québecor Média ne sont pas cotées sur un marché boursier, la volatilité prévue découle de la volatilité implicite des actions de Québecor. La durée de vie résiduelle prévue des options octroyées représente la période de temps au cours de laquelle les options octroyées devraient être en circulation. Le taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie résiduelle prévue de l'option est basé sur la courbe de rendement du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'évaluation. Le taux de distribution est fondé sur le taux moyen actuel.

f) Passif lié aux options acquises

Au 31 décembre 2018, la valeur intrinsèque des passifs pour lesquels les options ont été acquises était de 16,4 M\$ (15,9 M\$ au 31 décembre 2017).

g) Charge de rémunération à base d'actions consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, une charge de rémunération consolidée de 19,4 M\$ liée à tous les régimes de rémunération à base d'actions a été comptabilisée (21,0 M\$ en 2017).

26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Couvertures de flux de trésorerie		Régimes à prestations définies		Total
Solde au 31 décembre 2016	(69,8)	\$	(36,3)	\$	(106,1) \$
Autres éléments du résultat global	58,3		(2,5)		55,8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(0,2)		(0,2)		(0,4)
Solde au 31 décembre 2017	(11,7)		(39,0)		(50,7)
Autres éléments du résultat global	(8,6)		(4,2)		(12,8)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (note 12)	(10,4)		(8,8)		(19,2)
Solde au 31 décembre 2018	(30,7)	\$	(52,0)	\$	(82,7) \$

Aucun montant important lié aux instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie n'est prévu être reclassé aux résultats au cours des 12 prochains mois, alors que le solde restant du cumul des autres éléments du résultat global devrait se renverser sur une période de 8 1/4 années.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. ENGAGEMENTS

La Société loue des locaux et des équipements conformément à des contrats de location-exploitation et s'est engagée à long terme pour l'achat de services, d'actifs corporels et incorporels, de droits de diffusion, et à payer des licences et des redevances. Les contrats de location-exploitation comprennent différents termes, clauses d'indexation, options d'achat et droits de renouvellement. Les paiements minimaux pour les années futures sont les suivants :

	Baux	Autres engagements
2019	44,5 \$	247,4 \$
2020 à 2023	74,7	648,4
2024 et ultérieurement	73,7	455,7

Les dépenses liées aux contrats de location-exploitation de la Société s'établissaient à 61,6 M\$ en 2018 (63,8 M\$ en 2017).

28. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leur terme (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2020. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2018, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 19,3 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de passif au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

28. GARANTIES (suite)

Autres

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchisés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, une dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

a) Description des instruments financiers dérivés

i) Contrats de change à terme

<u>Échéance</u>	<u>Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US</u>	<u>Valeur nominale de la devise vendue</u>	<u>Valeur nominale de la devise achetée</u>
Vidéotron			
À moins de 1 an	1,3056	165,6 \$	126,8 \$US

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Description des instruments financiers dérivés (suite)

ii) Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	331,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %	1,0346
Vidéotron				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039
Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027	2017 à 2027	600,0 \$US	4,82 %	1,3407
Tirage en \$US sur la facilité de crédit	2018 à 2019	160,0 \$US	Acceptations bancaires 1 mois + 0,42 %	1,3417

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur de marché du moment.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur des instruments financiers

La Société considère la hiérarchie des évaluations à la juste valeur selon la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ses instruments financiers et se détaille comme suit :

- niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ; et
- niveau 3 : les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débentures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation en utilisant les données du niveau 1 et du niveau 2. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période (données du niveau 2). La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables (données du niveau 3), à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou la Société. Les instruments financiers dérivés sont classés comme niveau 2.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché du niveau 2, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, taux d'intérêt et primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

Actif (passif)	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(6 461,7) \$	(6 444,9) \$	(5 572,1) \$	(5 883,3) \$
Débetures convertibles²	(150,6)	(150,6)	(888,5)	(888,5)
Instruments financiers dérivés³				
Contrats de change à terme	6,7	6,7	(4,5)	(4,5)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	880,3	880,3	562,2	562,2

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

³ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie est un actif de 840,6 M\$ au 31 décembre 2018 (525,7 M\$ au 31 décembre 2017) et la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de la juste valeur est un actif de 46,4 M\$ au 31 décembre 2018 (32,0 M\$ en 2017).

c) Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat et découle principalement des sommes à recevoir des clients, y compris les actifs liés à des contrats.

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé la Société.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2018, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante des comptes clients consolidés de la Société. La Société utilise la méthode des pertes de crédit attendues pour estimer sa provision pour perte de crédit, qui tient compte du risque de crédit de ses clients, de la durée de vie prévue de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques. Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes de crédit attendues représente 2,7 % du montant brut des comptes clients et des actifs liés au contrats (2,9 % au 31 décembre 2017), alors que les comptes clients datés de plus de 90 jours représentent 11,7 % (11,3 % au 31 décembre 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes de crédits attendues pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	21,1 \$	28,1 \$
Variations aux pertes de crédit attendues imputées aux résultats	19,6	21,6
Radiation	(20,2)	(28,6)
Solde à la fin de l'exercice	20,5 \$	21,1 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum à chaque trimestre.

d) Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 5,1 années au 31 décembre 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler ses engagements en matière d'investissements en immobilisations, de fonds de roulement, de paiements d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursements de dettes, de contributions conformément aux régimes de retraite, de rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société a accès aux flux de trésorerie générés par ses filiales par le biais de dividendes (ou de distributions) payé(e)s par Québecor Média.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

d) Gestion du risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2018, les engagements contractuels importants liés aux instruments financiers comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme et sur les débetures convertibles et sur les obligations liées aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements futurs estimatifs sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations et leurs échéances sont les suivantes :

	Total	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts bancaires	24,3 \$	24,3 \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	832,0	832,0	–	–	–
Dette à long terme ¹	6 461,7	57,9	455,8	3 536,7	2 411,3
Débetures convertibles ²	150,0	–	–	–	150,0
Paievements d'intérêts ³	1 546,9	260,8	595,7	443,4	247,0
Instruments financiers dérivés ⁴	(892,7)	0,2	(105,1)	(618,1)	(169,7)
Total	8 122,2 \$	1 175,2 \$	946,4 \$	3 362,0 \$	2 638,6 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² Basé sur la valeur de marché au 31 décembre 2018 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ et d'un prix plafond de 33,5625 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et débetures convertibles basée sur les taux d'intérêt, la couverture de taux d'intérêt et sur la couverture de taux de change au 31 décembre 2018.

⁴ Encaissements futurs estimatifs, déduction faite des déboursés futurs, sur les instruments financiers dérivés liés à la couverture des taux de change.

e) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur de marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câble et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2018, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câble et de dépenses en capital. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

e) Risque de marché (suite)

Risque de change (suite)

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2018 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	1,3 \$	34,8 \$
Diminution de 0,10 \$	(1,3)	(34,8)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2018 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 2,4 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 4,4 M\$ de la valeur des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2018.

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2018 comprenait une portion de 76,3 % de dette à taux fixe (84,7 % en 2017) et une portion de 23,7 % de dette à taux variable (15,3 % en 2017).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2018 était de 13,2 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, autres que les débiteures convertibles (note 22), au 31 décembre 2018, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présentait comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	(1,9) \$	(28,1) \$
Diminution de 100 points de base	1,9	28,1

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

f) Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficace de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes et de débentures convertibles, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débentures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la structure du capital se présentait comme suit :

	2018	2017
Emprunts bancaires	24,3 \$	0,8 \$
Dette à long terme	6 428,2	5 536,6
Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	5,2	442,2
Débentures convertibles	150,0	450,0
Instruments financiers dérivés	(887,0)	(557,7)
Espèces et quasi-espèces	(21,0)	(864,9)
Passif net	5 699,7	5 007,0
Capitaux propres	577,9 \$	1 409,0 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales importantes. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2018	2017
Salaires et avantages à court terme	10,6 \$	9,7 \$
Rémunération à base d'actions	8,1	10,0
Autres avantages à long terme	2,5	10,1
	21,2 \$	29,8 \$

Transactions liées aux activités d'exploitation

La Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 2,8 M\$ en 2018 et en 2017. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Société maintient divers régimes de retraite à rente uniforme, divers régimes de fin de carrière avec des clauses d'indexation allant jusqu'à 2 %, ainsi que des régimes à cotisations définies. La Société offre aussi à ses employés retraités admissibles des avantages complémentaires à la retraite. Les régimes de retraite de la Société sont enregistrés auprès d'une autorité réglementaire provinciale ou fédérale.

La politique de financement de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations et pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur et aux dispositions qui régissent le financement des régimes. Ces dispositions prévoient, entre autres, le paiement futur de cotisations d'équilibre lorsque le degré de financement des régimes de retraite est insuffisant tel que défini par les lois provinciales et fédérales applicables. Les cotisations sont déterminées par une évaluation actuarielle effectuée par une société indépendante au moins à tous les trois ans ou annuellement, selon les lois applicables en vigueur et en fonction des dispositions des régimes.

De par leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les modifications du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. L'administration des régimes relève des comités de retraite, composés de participants aux régimes, de membre de la direction de la Société et de membres indépendants, ou de la Société selon les dispositions des régimes. Selon les règles de gouvernance de la Société, l'approbation et la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes à prestations définies relèvent à différents niveaux de la responsabilité des comités de retraite, de la haute direction de la Société et du comité d'audit. La gestion des risques liés aux régimes de retraite est également réalisée sous la gouverne de ces mêmes comités à divers niveaux. La garde des valeurs et la gestion des transactions sur les titres sont confiées à des fiduciaires dans le cadre d'un mandat donné par les comités de retraite ou la Société, selon le cas. Les politiques comprennent notamment celles sur les objectifs d'investissement, les stratégies d'atténuation des risques et le mandat d'engager des gestionnaires de fonds d'investissement et de surveiller leurs travaux et performance. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de financement et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Société.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017	2018	2017
Variation des obligations liées aux régimes				
Obligations liées aux régimes au début de l'exercice	1 332,9 \$	1 287,2 \$	60,5 \$	73,4 \$
Coût des prestations au titre des services rendus	36,4	33,9	2,1	1,9
Frais d'intérêt	46,4	50,3	2,8	2,9
Cotisations des participants	11,1	11,5	–	–
(Gain) perte actuariel(le) résultant de (des) :				
Hypothèses financières	(76,2)	82,6	20,5	5,4
Hypothèses démographiques	–	(8,6)	(12,3)	–
L'expérience des participants	(1,3)	4,6	(0,5)	(21,2)
Prestations et règlements payés	(56,0)	(73,6)	(1,7)	(1,9)
Transfert de régime	–	(55,4)	–	–
Autres	1,2	0,4	–	–
Obligations liées aux régimes à la fin de l'exercice	1 294,5 \$	1 332,9 \$	71,4 \$	60,5 \$

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017	2018	2017
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	1 267,3 \$	1 244,4 \$	– \$	– \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	(37,5)	106,5	–	–
Cotisations de l'employeur	34,9	36,4	1,7	1,9
Cotisations des participants	11,1	11,5	–	–
Frais d'administration	(2,5)	(2,5)	–	–
Prestations et règlements payés	(56,0)	(73,6)	(1,7)	(1,9)
Transfert de régime	–	(55,4)	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	1 217,3 \$	1 267,3 \$	– \$	– \$

Au 31 décembre 2018, la durée moyenne pondérée de l'obligation liée aux régimes était de 15,6 années (16,5 années en 2017). La Société prévoit des paiements au titre des prestations de 64,8 M\$ en 2019.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

La stratégie d'investissement pour les actifs des régimes tient compte d'un nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectations par catégorie d'actif est développée dans laquelle une combinaison de titres de capitaux propres et de titres de créances est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

Les actifs du régime sont constitués de :

	2018	2017
Titres de capitaux propres :		
Canadiens	21,1 %	23,6 %
Étrangers	31,2	32,3
Titres de créance	46,6	40,8
Autres	1,1	3,3
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des titres de capitaux propres et de créance est basée sur des prix cotés sur un marché actif, tandis que la juste valeur des autres placements n'est pas cotée sur un marché actif.

Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société détermine si des réductions potentielles dans les contributions futures sont permises par la réglementation applicable et par les conventions collectives. Lorsqu'un actif au titre des prestations définies est créé, il ne peut dépasser l'avantage futur économique que la Société peut s'attendre à tirer de cet actif. L'avantage futur économique représente la valeur des congés de cotisations futurs et des frais payables à la caisse de retraite. Il ne reflète pas les gains qui pourraient être générés dans le futur pouvant permettre des congés de cotisations à la Société. Lorsqu'il existe une exigence minimale de capitalisation, ceci peut limiter davantage le montant comptabilisé au bilan. L'exigence minimale de capitalisation représente la valeur actuelle des cotisations d'équilibre basées sur les plus récentes évaluations actuarielles de financement déposées.

Le rapprochement de l'état de la capitalisation au montant net comptabilisé dans les bilans consolidés est le suivant :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017	2018	2017
Obligations liées aux régimes	(1 294,5) \$	(1 332,9) \$	(71,4) \$	(60,5) \$
Juste valeur de l'actif des régimes	1 217,3	1 267,3	-	-
Déficit des régimes	(77,2)	(65,6)	(71,4)	(60,5)
Plafonnement de l'actif et obligation minimale de financement	(16,0)	(20,4)	-	-
Montant net comptabilisé¹	(93,2) \$	(86,0) \$	(71,4) \$	(60,5) \$

¹ Le passif net comptabilisé pour 2018 est de 164,6 M\$ et est compris dans « Autres éléments de passif » (note 23) (un actif de 2,9 M\$ était compris dans « Autres éléments d'actif » en 2017 et un passif de 149,4 M\$ était inclus dans « Autres éléments de passif » en 2017).

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Les composantes des réévaluations sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017	2018	2017
Gain (perte) actuariel(le) sur les obligations liées aux régimes	77,5 \$	(78,6) \$	(7,7) \$	15,8 \$
Rendement réel sur les actifs des régimes, moins les revenus d'intérêt anticipés dans le calcul du passif net au titre des prestations définies	(80,9)	59,1	–	–
Plafonnement de l'actif et obligation minimale de financement	5,0	(0,1)	–	–
Gain (perte) sur réévaluation comptabilisé(e) dans le résultat global	1,6 \$	(19,6) \$	(7,7) \$	15,8 \$

Les éléments du coût net des régimes sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017	2018	2017
Coûts liés au personnel :				
Coût des prestations au titre des services rendus	36,4 \$	33,9 \$	2,1 \$	1,9 \$
Frais d'administration et autres	3,7	3,0	–	–
Intérêts sur le passif net au titre des prestations définies	3,9	3,4	2,8	2,9
Coût net des prestations	44,0 \$	40,3 \$	4,9 \$	4,8 \$

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations définies pour l'exercices 2018 se chiffrait à 19,8 M\$ (17,6 M\$ en 2017).

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 33,4 M\$ en 2019, basé sur le plus récent rapport financier actuariel déposé (des contributions de 36,6 M\$ ont été payées en 2018).

Hypothèses

La Société formule son hypothèse pour le taux d'actualisation qui est utilisé pour déterminer le coût annuel des prestations et le coût des intérêts en se basant sur un index des rendements des obligations de sociétés de première catégorie et une analyse de la courbe de rendement correspondante à la date d'évaluation des régimes.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Hypothèses (suite)

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux régimes de la Société et le coût des prestations périodiques aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	Prestation de retraite et avantages complémentaires à la retraite	
	2018	2017
Obligations liées aux régimes		
Taux à la fin de l'exercice :		
Taux d'actualisation	3,90 %	3,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations périodiques		
Taux à la fin de l'exercice précédent :		
Taux d'actualisation	3,50 %	3,90 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00	3,00

L'âge de retraite moyen supposé des participants aux régimes utilisé était de 62 ans en 2018 et en 2017.

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation liée aux avantages complémentaires à la retraite constitués était de 7,9 % à la fin de 2018. Selon les prévisions, le coût devrait diminuer graduellement au cours des 10 prochaines années pour s'établir à 5,1 % et demeurer à ce niveau par la suite.

Analyses de sensibilité

Au 31 décembre 2018, une augmentation de 10 points de base du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation liée aux prestations de retraite de 17,5 M\$ et l'obligation liée aux avantages complémentaires à la retraite de 1,5 M\$. Il existe des limites à l'analyse de sensibilité décrite ci-dessus puisqu'elle tient compte uniquement des impacts d'une augmentation de 10 points de base du taux d'actualisation sans modification d'autres hypothèses. Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée sur les autres hypothèses étant donné que des changements similaires à ces hypothèses n'auraient pas un impact significatif sur les états financiers consolidés.

QUÉBECOR INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

32. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 24 janvier 2019, Vidéotron a vendu ses activités de centres de données 4Degrés Colocation Inc. pour un montant de 261,1 M\$ payé en espèces et en totalité à la date de la transaction. La détermination du produit final de la vente est toutefois assujettie à certains ajustements en fonction de la réalisation de conditions futures sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Par conséquent, un gain sur disposition estimatif de 118,0 M\$ sera comptabilisé au premier trimestre 2019 et un montant de 53,0 M\$ du prix de vente encaissé à la date de la transaction sera reporté relativement à l'estimation de la valeur actuelle des ajustements conditionnels futurs. Le montant ainsi reporté sera réévalué sur une base trimestrielle et toute variation sera comptabilisée aux résultats à titre d'activités abandonnées.

En 2017, un gain de 14,6 M\$ a été comptabilisé principalement pour les crédits numériques liés aux activités de journaux de langue anglaise vendues en 2015

Le résultat d'exploitation et les flux de trésorerie de ces activités ont été reclassés comme activités abandonnées dans l'état des résultats et des flux de trésorerie consolidés et sont présentés comme suit :

	2018		2017	
Revenus	19,8	\$	19,7	\$
Dépenses	14,6		14,8	
Impôts sur le bénéfice	1,4		1,3	
Gain lié à la vente d'une entreprise en 2015	–		(14,6)	
Bénéfice lié aux activités abandonnées	3,8	\$	18,2	\$

	2018		2017	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10,4	\$	20,4	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1,9)		(3,5)	
Flux de trésorerie générés par (utilisés pour) les activités abandonnées	8,5	\$	16,9	\$

Les composantes des actifs et des passifs classés comme destinés à la vente dans le bilan consolidé sont les suivantes :

	2018	
Actifs à court terme	1,3	\$
Immobilisations	72,5	
Actifs incorporels et écart d'acquisition	21,2	
Actifs destinés à la vente	95,0	
Passifs à court terme destinés à la vente	(6,6)	
Actifs nets destinés à la vente	88,4	\$